

# Le Bulletin de NLGH

Numéro 14

Date de parution : Septembre 2019



NLGH

Adresse postale :

Maison Pour Tous Marcel Bou

8-10 rue du Docteur Sureau

93160 Noisy-le-Grand

Siège social :

MPT Marcel Bou

Adresse e-mail :  
contact@nlghistoire.fr

Rédaction et publication :  
NLGH

NLGH, Noisy-Le-Grand et son Histoire, est une association loi de 1901 déclarée à la Sous-Préfecture du Raincy sous le numéro W932004107 le 06/03/2012.

Son objectif premier est de rechercher des documents et témoignages sur l'histoire de Noisy-le-Grand, afin de la faire mieux connaître et la transmettre.

## Sommaire

*Le mot du président*

*Page 1*

*Michel Jouhanneau : Le chemin de la Haute Maison.*

*Page 3*

*Bruno Jouët : Le premier pont reliant Neuilly-sur-Marne à Noisy-le-Grand.*

*Page 23*

*Hélène Chatillon Teissèdre : Paul Pambrun : un élu au service de sa ville, Noisy-le-Grand.*

*Page 45*

Vous possédez, dans vos archives familiales, des documents qui concernent la vie quotidienne de vos parents et aïeux ayant vécu à Noisy-le-Grand. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous les confier provisoirement afin de pouvoir les prendre en compte, avec toutes les garanties légales de confidentialité, dans nos recherches.

Nous vous en remercions d'avance.



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Amis lecteurs et lectrices, amateurs d'histoire locale, j'ai le plaisir de vous présenter le numéro 14 de notre *Bulletin* qui, en prélude à une prochaine publication de notre association sur l'histoire des rues de Noisy, porte sur les voies de notre ville.

Le premier texte présente le chemin de la Haute Maison qui desservait autrefois la ferme du même nom, un ancien petit fief situé à l'est de Noisy, sur le territoire du fief de Champs-sur-Marne et qui approvisionnait ce dernier en denrées comestibles. Le seigneur de ce lieu était, à une époque de l'ancien régime, vassal de la seigneurie de Noisy, détenue par les moines de Saint-Martin des Champs.

Le deuxième article raconte l'histoire de la construction du pont de Neuilly, qui ne s'est pas toujours appelé ainsi. Ce pont est très important pour notre ville puisqu'il a permis de la désenclaver. Son inauguration en 1889 va permettre pour la première fois aux Noiséens de se rendre facilement et gratuitement de l'autre côté de la Marne puisque les deux ponts alors en service, à Bry et à Gournay, étaient payants, tout comme le bac qui reliait les deux rives.

La troisième contribution consiste en une présentation de Paul Pambrun, d'abord épicier en gros à Clichy, et qui est devenu, après son installation dans notre ville, premier adjoint au maire. Lors de sa mort en 1933, on donna son nom à une petite rue qui fut effacée en 1974 par ce qui est devenu un des grands axes routiers de Noisy : le boulevard Paul Pambrun.

J'espère, amis lecteurs et lectrices, que ces travaux vous permettront de mieux connaître l'histoire de notre commune et que vous n'hésitez pas à faire part à leurs auteurs de vos remarques et de vos suggestions mais aussi d'informations complémentaires dont vous pourriez disposer sur ces sujets historiques. Comme lors de chaque parution, je vous renouvelle mon invitation à aller visiter notre site internet [www.nlghistoire.fr](http://www.nlghistoire.fr), où vous trouverez, entre autres documents historiques, une version imprimable et en couleurs de tous nos *Bulletins*.

Je tiens à remercier tous ceux, amateurs d'histoire, associations diverses et municipalité, qui nous apportent un précieux concours moral et matériel dans la poursuite de ce *Bulletin de NLGH*. Sans oublier nos adhérentes attentives qui relisent et corrigent nos articles avant leur parution.

*Michel Jouhanneau*



## LE CHEMIN DE LA HAUTE MAISON

Jusqu'à une époque relativement récente, nombre de voies de Noisy-le-Grand étaient baptisées de façon très pragmatique, du nom des lieux qu'elles reliaient, par exemple, le chemin de Villiers à Champs ou le chemin de Villiers à Gournay ... Le vocable de chemin a ensuite été abandonné, dès lors que ces voies se sont urbanisées, au profit de celui de rue, suivi d'une nouvelle appellation. La rue de la Haute Maison est une exception car, si elle est bien passée de l'appellation de chemin à celle de rue, elle a gardé son nom original.

Le chemin de la Haute Maison reliait le centre de Noisy à la ferme du même nom, un ancien fief dont le seigneur, comme le note Mentienne<sup>1</sup>, devait, en 1702, « *foi et hommage aux moines de Saint-Martin, seigneurs de Noisy, tout en étant sur Champs.* »

Cette voie s'est successivement appelée : Chemin de la Haute Maison, chemin de Noisy à Emery (chemin rural n°15), avenue de la Haute Maison, rue de la Haute Maison, Avenue (Périac ou de M. Périac), avenue de la Fête, avenue de la Mairie, puis finalement avenue Aristide Briand pour sa partie nord, avenue Georges Clemenceau au Nord-Ouest, rue Armand Gundhardt dans sa partie médiane et rue de la Haute Maison dans sa partie sud-est.

### La ferme de la Haute Maison :



La ferme de la Haute Maison en 1756 sur la « Carte de l'Académie, dite Carte de Cassini » – en bleu, la Marne, le ru du Merdereau et l'étang de la Haute Maison (feuille 1 – Paris). On peut noter que sur la plupart des cartes historiques de Noisy, il est fait mention des deux fermes les plus importantes des environs : La Haute Maison et La Grenouillère (document original IGN – infographie MJ).

<sup>1</sup> MENTIENNE Adrien, *Histoire de Noisy-le-Grand*, Librairie Honoré Champion, éditeur, 5 quai Malaquais - PARIS – 1919.

Avant de parler du chemin lui-même, intéressons-nous à son extrémité est : la ferme de la Haute Maison : « *La Haute-Maison est au sud-ouest et a un quart de lieue de champs<sup>2</sup> ; elle est séparée du village par le vallon ou coule le petit ruisseau nommé le Merdereau qui vient des bois de Malnoue et on trouve à proximité l'étang de la Haute Maison.* »<sup>3</sup> La ferme de la Haute Maison, bâtie au XVII<sup>e</sup> siècle, est fortifiée, entourée de douves et ressemble vraisemblablement à celles des deux photos ci-dessous.



Ferme fortifiée du XV<sup>e</sup> siècle à Grandpuits-Bailly-Carrois (77) (document <http://www.petit-patrimoine.com>)



Pigeonnier de la ferme des communs, « l'autre ferme » du domaine de Champs-sur-Marne (document <https://montjoye.net>)

Cet ensemble, dont le pigeonnier « à pied » est l'attribut féodal, présente de grands murs constituant les côtés des bâtiments, entourés de fossés, avec deux ponts-levis et des portes fortifiées. L'intérieur possède une grande cour tandis qu'une chapelle et les bâtiments d'exploitation sont disposés autour de la maison du seigneur ou du maître. Cette ferme témoigne de l'existence de nombreux fiefs à Champs-sur-Marne, dotés pour certains de petits castels, en réalité des fermes fortifiées dans le style briard<sup>4</sup>.



En 1675 sur la carte du « Diocèse de l'Archevêché de Paris par M. Albert Jouvin de Rochefort, Trésorier de France » On peut constater que les emplacements sont parfois assez approximatifs et les orthographes variables (document BNF/Gallica)

<sup>2</sup> Une lieue vaut entre 3,2 et 4,6 km, cela donne donc environ 1 km.

<sup>3</sup> PASCAL Félix, *Histoire Topographique, Politique, Physique et Statistique du Département de Seine-et-Marne* - Créty, Imprimeur-Editeur, impasse Notre-Dame à Corbeil et Thomas, imprimeur-lithographe et libraire à Melun – 1836.

<sup>4</sup> <http://fr.topic-topos.com>.

Bien que devant foi et hommage aux seigneurs de Noisy, la ferme de la Haute Maison était l'une des deux fermes du fief de Champs et ravitaillait ce dernier en denrées comestibles. En 1612, un acte de rétrocession fait référence au seigneur de Gournay, François Allamant de Guépéan, comme possesseur du domaine<sup>5</sup>. En 1634, la Haute Maison est dite de la paroisse de Champs et concession est faite à Charlotte de Prie, veuve de François Allemant, seigneur de Guépéan, maître des requêtes et Président au Grand Conseil, d'y avoir un oratoire domestique<sup>6</sup>. En 1643, Charlotte de Prie est dite propriétaire de la ferme de la Haute Maison<sup>7</sup>. En 1646, le marquis de Ronne, qui deviendra seigneur de La Roche du Parc à Noisy en 1710, en est propriétaire et la cède ensuite à un certain M. Boirat<sup>8</sup>.



EN 1685 sur la « Carte particulière des Environs de Paris et des Pays contenus ... par François Vivier » (document BNF-Gallica)

Entre 1703 et 1707, Paul Poisson de Bourvallais (1658-1719) fait élever par l'architecte Jean-Baptiste Bullet de Chamblain, autour d'un pavillon aux proportions modestes, qui n'est autre que l'élément central du château de Champs actuel, une maison de plaisance sur le domaine qu'il vient d'acheter à Champs, avec 600 hectares de terres. Ce financier est, entre autres titres, « *escuyer, seigneur de Champs-sur-Marne, le Luzart, la Haute Maison et autres lieux, conseiller et secrétaire du roi, Maison et Couronne de France et de ses finances, Fermier Général, ...* », mais sa résidence principale est à Paris, rue du Boullay, paroisse Saint-Eustache<sup>9</sup>. Il est bien connu à Noisy car le 28 octobre 1706, après six siècles de souveraineté sur le territoire de Noisy-le-Grand, le prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris lui vend la seigneurie de Noisy avec le bois Saint-Martin.

<sup>5</sup> La page d'Adrien - *Abrégés Chronologiques* – <http://www.laroutedeschâteaux.fr>.

<sup>6</sup> Lebeuf Jean - *Histoire de la ville et du Diocèse de Paris contenant les paroisses et terres du Doyné de Lagny* – tome XV – Prault père, quai de Gèvres, au Paradis, Paris – 1758.

<sup>7</sup> PASCAL Félix, *Histoire Topographique, Politique, Physique et Statistique du Département de Seine-et-Marne* - Créte, Imprimeur-Éditeur, impasse Notre-Dame à Corbeil et Thomas, imprimeur-lithographe et libraire à Melun – 1836.

<sup>8</sup> MENTHENNE Adrien, *Histoire de Noisy-le-Grand*, Librairie Honoré Champion, éditeur, 5 quai Malaquais - PARIS – 1919.

<sup>9</sup> *Ibidem* note (8).



En 1761 sur la carte des « Environs de Paris divisés par Pays, dans lesquels on trouve l'étendue du Diocèse divisé en Archidiaconés et Doynnés / d'après la description du Diocèse publiée par Mr l'Abbé Lebeuf, ... par le Sr Robert de Vaugondy, ... » (document BNF/Gallica)

En 1718, la seigneurie de Noisy-le-Grand et la baronnie de Champs sont mises en vente, à la suite de la faillite et de l'arrestation de Paul Poisson de Bourvallais. Ces domaines sont rachetés par Marie-Anne de Bourbon, fille de Louis XIV et de Louise de La Vallière, dite Mademoiselle de Blois, Princesse de Conti.



Marie-Anne de Bourbon en 1680 - Portrait attribué à François de Troy (document Wikipedia)

Cette dernière donne aussitôt la nue-propriété de Champs à son parent, Charles François de La Baume Le Blanc, marquis puis duc de La Vallière, afin de solder les dettes qu'elle a envers lui. Le fils de celui-ci, Louis-César de La Baume Le Blanc de La Vallière (1708-1780) en hérite en 1739, à la mort de Marie-Anne de Bourbon<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> [www.histoireurope.fr](http://www.histoireurope.fr).



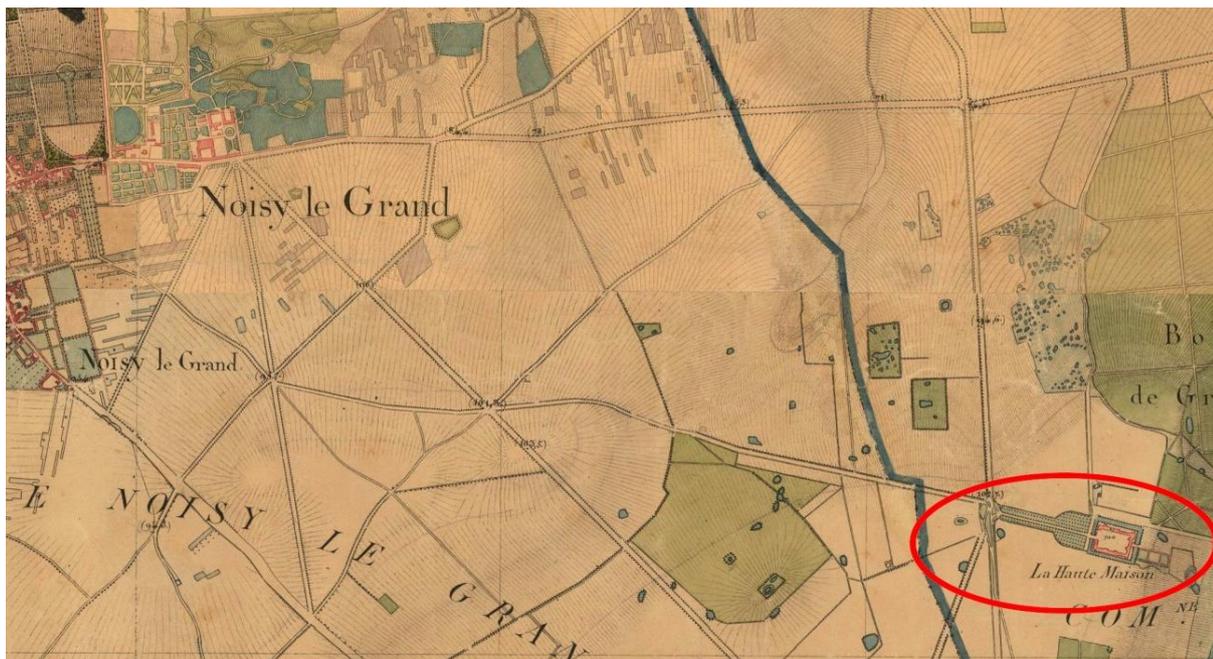
En 1740, sur la « Carte topographique des environs de Paris levée et gravée par M.L'Abbé Delagrive de la Société des Arts » (seconde feuille Nord-Est) (document BNF-Gallica)

En 1740 : la carte dressée par l'abbé Jean Delagrive indique les fiefs du territoire noiséen et des environs. À la limite de Champs-sur-Marne, le fief de la Haute Maison sur la paroisse de Champs, reste dépendance de la seigneurie de Noisy. Il comprenait une partie des terres des Ivris, sises sur le territoire de Noisy, le long de la route de Crécy (*act.* avenue Médéric), dont il dépendait<sup>11</sup>.



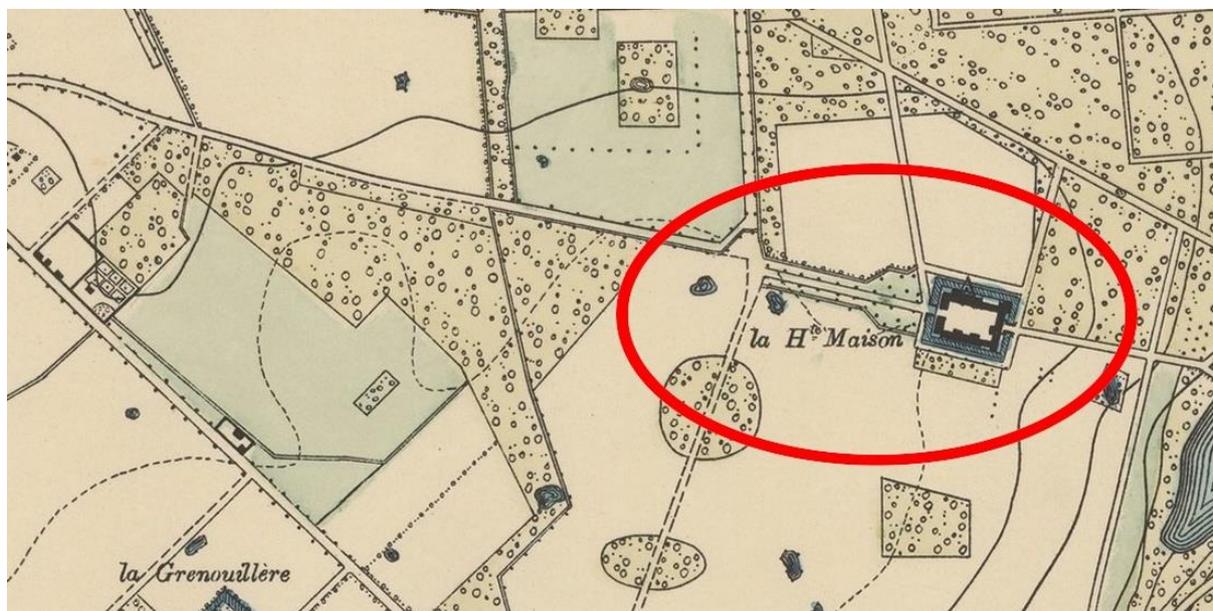
Vers 1745-1780, sur l'« Atlas de Trudaine. Département de M. Perronet. N° 15. Généralité de Paris - vol. II - Compiègne II » (document culture.gouv - cote : CP/F/14/8444)

<sup>11</sup> MENTIENNE Adrien, *Histoire de Noisy-le-Grand*, Librairie Honoré Champion, éditeur, 5 quai Malaquais - PARIS – 1919.



Vers 1818-1824 sur une « Carte de l'état major » (document IGN – Géoportail)

En 1879, Aymard Marie Gabriel Raymond de Nicolaï, qui apparemment en était devenu le nouveau propriétaire, vend les terres de Champs, les fermes, dont la ferme du Buisson, et le Château de Noisiel à Émile-Justin Menier. La surface du château est alors de 507 m<sup>2</sup>. Cette vente sépare les domaines de Champs-sur-Marne et de Noisiel et provoque l'oubli du passage entre les deux châteaux. Une clôture délimite les deux parcs<sup>12</sup>...



En 1895 sur une carte des « Plans directeurs de la région de Paris, feuille XXIV-14 n°5a - Service Géographique des Armées » (document IGN)

En 1895, le comte Louis Cahen d'Anvers achète le château de Champs qu'il fait restaurer par Walter-André Destailleur pour les bâtiments et Achille Duchêne pour le parc. Le domaine de Champs

<sup>12</sup> [www.histoireeurope.fr](http://www.histoireeurope.fr).

est donc un vaste domaine agricole de 318 ha qui assure des revenus importants à son propriétaire. Ses deux fermes (celle de la Haute Maison et celle des Communs à l'est de la cour d'honneur) permettent non seulement d'approvisionner son hôtel particulier parisien en fruits, légumes et produits laitiers, mais aussi de fournir les cuisines du château. Les Cahen d'Anvers mènent grand train au château où ils organisent de nombreuses fêtes et reçoivent, entre 1895 et 1922, l'écrivain Marcel Proust, la danseuse Isadora Duncan, le roi Alphonse XIII d'Espagne, l'écrivain Paul Bourget, ... Le domaine emploie plus de 60 jardiniers, 12 gardes-chasse, une vingtaine de domestiques et de nombreux ouvriers.



En 1906 sur une « carte topographique - Environs de Paris » (document <https://www.geoportail.gouv.fr>)



En 1929 sur une carte Taride des « Environs de Paris - 20 Kilomètres – Banlieue » (document <https://bibliotheques-specialisees.paris.fr - Ville de Paris / BTV>)



En 1933 sur une carte IGN (document IGN)



La Ferme de la Haute Maison à Champs-sur-Marne au début du XX<sup>e</sup> siècle. Sur cette carte postale, on voit distinctement, au premier plan, les douves alimentées par les eaux pluviales, le ru du Merdereau et l'étang de la Haute Maison. Ces fossés faisaient partie intégrante de l'ancien système de protection de la ferme (collection particulière)

On ne sait pas dater précisément la carte postale précédente. Tout ce qu'on peut dire c'est qu'elle montre l'état de la ferme au début du XX<sup>e</sup> siècle. C'est, à notre connaissance, la seule carte de la ferme de la Haute Maison. On peut facilement imaginer que la grande cour intérieure ressemblait à celle de la carte postale suivante. Ensuite, à une période mal définie au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la ferme a été abandonnée avant l'arrivée de la Ville nouvelle de Marne-la-Vallée et l'installation, autour d'elle, du campus de la cité Descartes.



Cour intérieure d'une ferme en Seine-et-Marne (collection particulière)

Dans les années 2010, décision est prise de restaurer les corps de bâtiment pour en faire une « Maison de l'étudiant ». La moitié sud de la ferme est réhabilitée et rénovée avec construction autour de bâtiments neufs. La nouvelle Maison de l'étudiant de l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée sur la Cité Descartes, est inaugurée début 2015. Elle a conservé certains éléments anciens tels que les charpentes et les murs de la grange, les douves qui ont été plantées et remises en eaux, les deux portails de l'enceinte et un chasse-roues. Les portes charretières de la grange ont été transformées en porches en bois au dessin contemporain minimaliste.



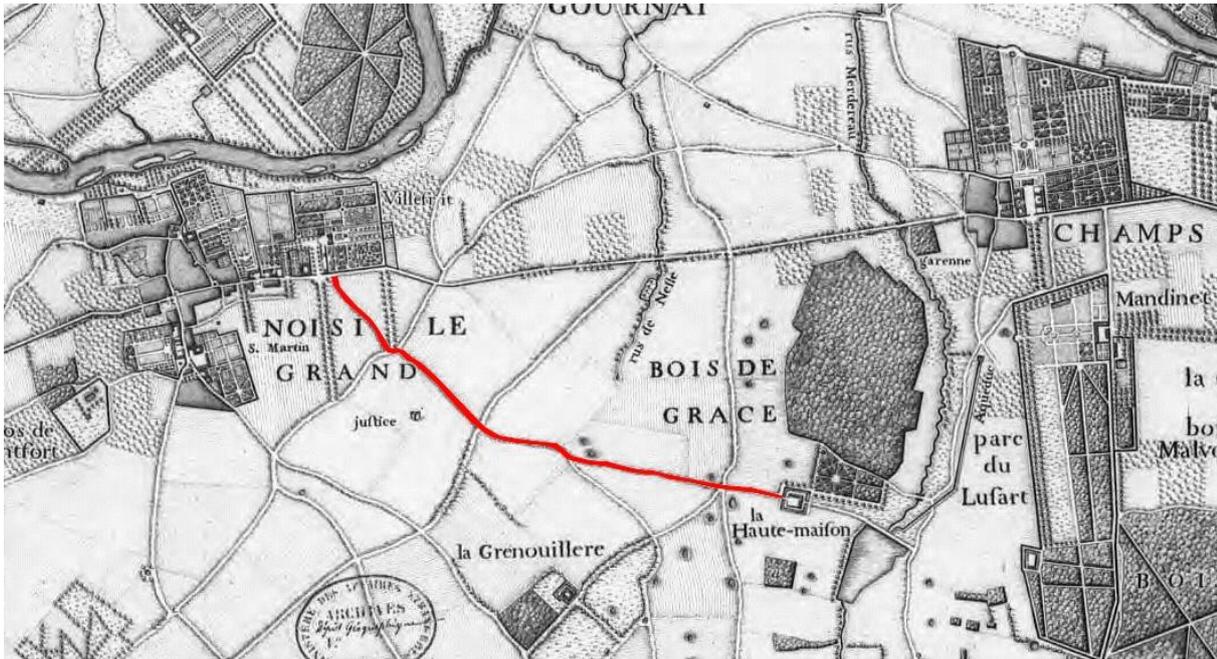
La porte ouest restaurée (Document Alfred Dittgen)



La cour intérieure actuelle (document Construction 21)

### **Le chemin de la Haute Maison avant 1789 :**

Sur la carte de l'abbé Delagrive, levée un peu avant 1740, et l'atlas de Trudaine, levé de 1745 à 1780, le chemin de la Haute Maison confond son tracé, depuis l'entrée du domaine de Villeflaix, avec la partie nord de la route de Malnouve, de laquelle il se sépare à la hauteur du carrefour avec l'actuelle rue Jules Ferry



Le chemin de la Haute Maison en 1740 sur la « Carte topographique des environs de Paris levée et gravée par M.L'Abbé Delagrive de la Société des Arts » (seconde feuille Nord-Est) (document BNF-Gallica)



Le chemin de la Haute Maison vers 1745-1780, sur l'« Atlas de Trudaine. Département de M. Perronet. N° 15. Généralité de Paris - vol. II - Compiègne II » sur laquelle on peut voir que la partie est du chemin, conduisant à la ferme, est une large avenue rectiligne et bordée d'arbres dont sont dépourvus les autres tronçons de la voie (document culture.gouv - cote : CP/F/14/8444)

## Le chemin de la Haute Maison après la Révolution :

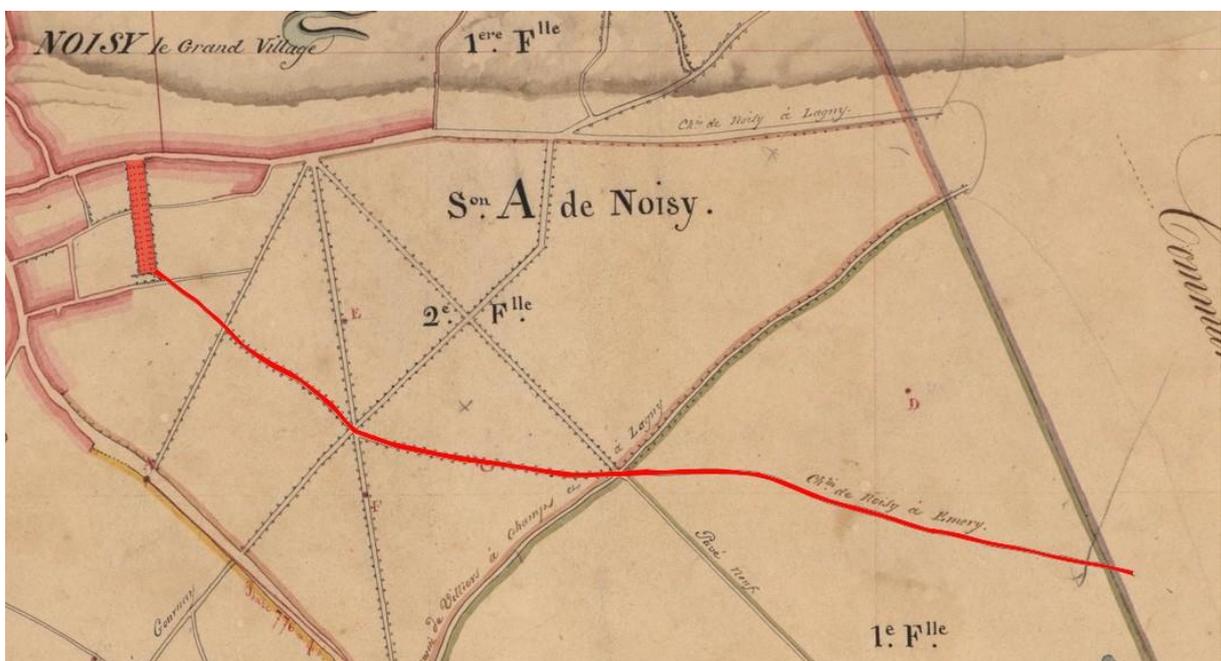
Après 1789, les cartes du début du XIX<sup>e</sup> siècle montrent que de nouvelles voies ont été tracées sur le territoire de Noisy. Le chemin de la Haute Maison, au lieu de partir de l'entrée du domaine de Villeflaix, commence maintenant devant le château Périac, la mairie actuelle, et suit la double rangée d'arbres de l'« Avenue » qui mène au château et est devenu aujourd'hui l'avenue Aristide Briand. Ces arbres étaient des ormes qui ont dû être abattus, entre la mairie et la rue du Docteur Jean Vaquier, vers

1966-1967, puis entre la rue du Docteur Jean Vaquier et la rue de la République, vers 2003-2004, à cause de la maladie de la graphiose.



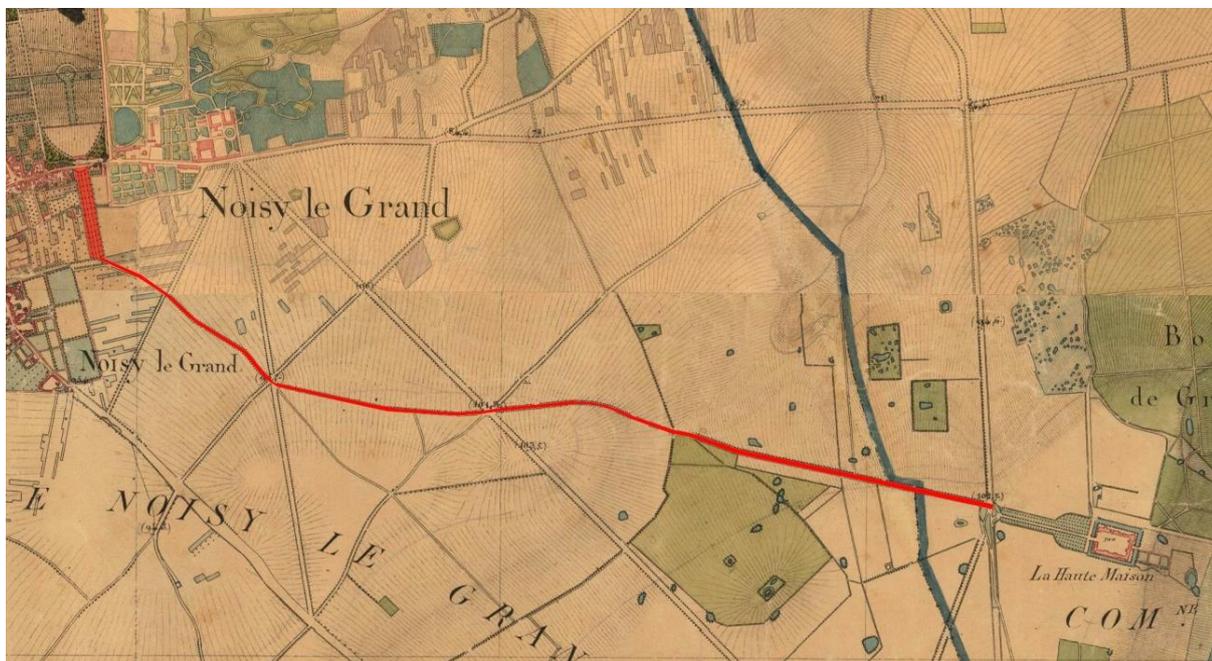
L'« Avenue » et ses doubles rangées d'ormes (édition JDC - collection particulière)

En août 1805 (10 Fructidor de l'an 13), l'« *Etat de tous les chemins vicinaux de la commune de Noisy-le-Grand* » précise que le « *Chemin de la Haute Maison* » mesure 3 km de longueur, probablement sa longueur totale y compris sur le territoire de Champs.



Le chemin de la Haute Maison sur le tableau d'assemblage du Cadastre napoléonien de 1819 où l'on peut constater que c'est maintenant toute la partie centrale qui est également bordée d'arbres ainsi, bien sûr, que l'Avenue de la partie nord-est (document atlas-patrimoine93.fr)

En 1819, on peut voir sur le Cadastre napoléonien que ce chemin porte également le nom de « *Chemin de Noisy à Emery* », car, au-delà de la Haute Maison et de Champs-sur-Marne, il dessert Emery. Ce nom, qui était celui de la paroisse sous l'ancien régime, est devenu le nom de la commune, puis a été transformé en Emerainville sous le Premier Empire.



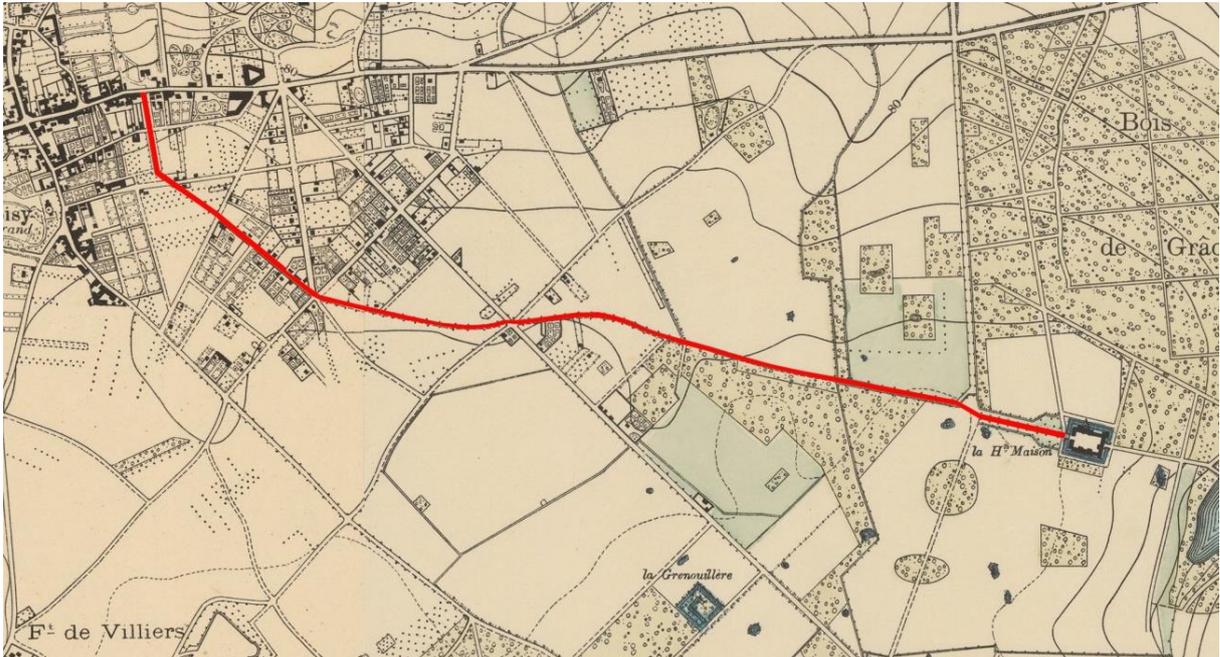
Le chemin de la Haute Maison sur une carte de l'état major en 1818-24 environ, sur laquelle on peut voir que la quasi-totalité du côté nord du chemin est arborée alors qu'une partie des arbres du côté sud de la partie centrale ont été supprimés. Le trait épais bleu marque la limite entre les départements de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne (document IGN- Geoportail)

En 1836, l'« *Etat des chemins vicinaux et communaux* » daté du 23 février, présente sous le n° 18 une « *Avenue* » (l'actuelle avenue Aristide Briand), sans autre précision, « *conduisant de la route Dépt. N°10 au chemin de la Haute Maison* », de « *57 m* » (?) de longueur, puis, sous le n° 19, le « *chemin dit de la Haute-Maison, conduisant de l'avenue cy-dessus à la ferme de la Haute-Maison* » de « *2290 m* », sa longueur sur le seul territoire de Noisy. L'état précise également que ce sont deux chaussées en terre. Cependant, en 1846, une liste des chemins vicinaux ordinaires, datée du 15 décembre, présente « *le Chemin vicinal n° 5 de Noisy-le-Grand à Emery dit chemin de la Haute Maison : commence rue de Beauvais face à la propriété Ruffin et se termine au territoire de Champs.* » Ce qui correspondrait à l'extrémité ouest de la rue de la République, mais cette origine ne semble pas avoir été retenue par la suite ...

En 1880, la municipalité de Noisy se dote d'une place publique pour y célébrer les fêtes communales et autres cérémonies importantes. L'emplacement de cet espace est « *le carrefour formé par les chemins St-Vincent [actuelle rue de la République] et de la Haute-Maison, à la suite de l'avenue de Mr Périac* »<sup>13</sup>. L'avenue avait donc tout naturellement pris le nom du propriétaire de l'époque puisqu'elle partait des grilles du Château Périac, achevé en 1865, sur la Grande-Rue. La Place de la Fête marquait la limite entre « l'Avenue » et le chemin de la Haute-Maison, sur un emplacement proche, probablement, de l'actuel Espace Michel Simon. On ne connaît pas la date officielle à laquelle

<sup>13</sup> Délibération municipale du 14 mai 1880.

l'« Avenue » (ou avenue Périac ou de Mr Périac) est devenue l'avenue de la Fête, mais il y a tout lieu de penser que cela s'est réalisé à partir de la décision de création de la Place, le 14 mai 1880.



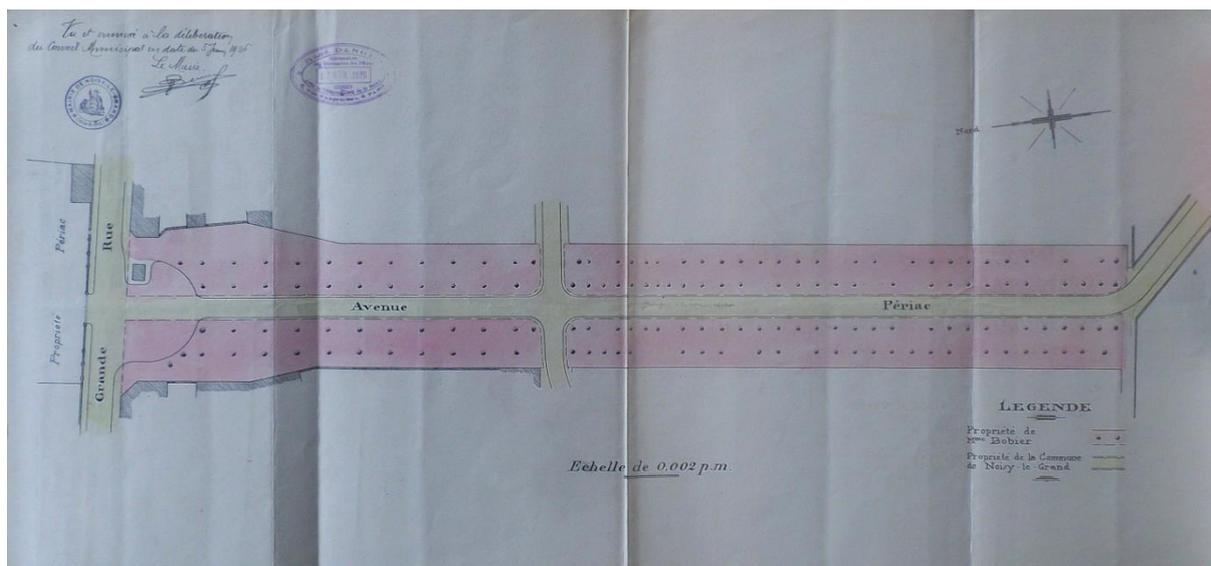
1895 - Plans directeurs - Service Géographique des Armées (document IGN)

En 1882, l'« *Etat de reconnaissance des chemins ruraux* » présente, sous le n° 15, une « Avenue », toujours sans autre nom, qui « *commence sur la route départementale n° 10 [la Grande Rue de l'époque], traverse le chemin des Norottes [actuelle rue du Docteur Jean Vaquier], se termine à la rue St-Vincent ou chemin vicinal n° 5 [l'actuelle rue de la République]* », ainsi que, sous le n° 17, le « *chemin de la Haute-Maison : commence sur le chemin vicinal n° 2 de Malnoue au carrefour formé par le chemin n° 5* » soit au carrefour de cette rue avec la rue Jules Ferry, d'où une longueur moindre de 1 112 m.

En 1893 on trouve mention dans les délibérations municipales de l'organisation d'un marché « volant » qui se tient, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1894, 2 fois par semaine, le jeudi et le dimanche, sur la Place de la Fête. On trouve également dans ces procès-verbaux, de nombreuses mentions concernant l'installation de lanternes à pétrole et de becs de gaz, montrant que cette avenue a été parmi les premières voies de Noisy à bénéficier de l'éclairage public.

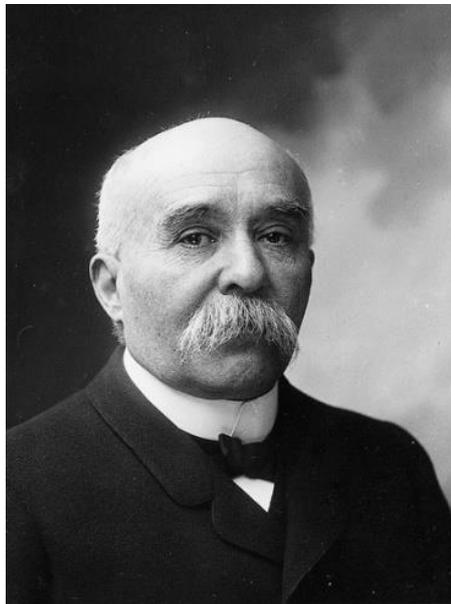
En novembre 1918, on peut lire que « *la partie de la rue de la Haute Maison située entre la Grande Rue et la rue du Pavé Neuf [actuelle rue Rouget de l'Isle] sera dénommée avenue Georges Clemenceau* »<sup>14</sup>. Les parties centrale et sud-est restent dénommées rue de la Haute Maison. Mais un plan joint à une délibération du Conseil Municipal du 5 juin 1926 porte toujours la mention d'« Avenue Périac ». Preuve que les habitudes sont parfois plus solides que les décisions administratives !

<sup>14</sup> DM du 24 novembre 1918.



Plan municipal de l'« avenue Périac » daté du 17 avril 1926 et joint au texte de la délibération municipale du 5 juin 1926 (Archives Municipales – cliché Francis Baffet)

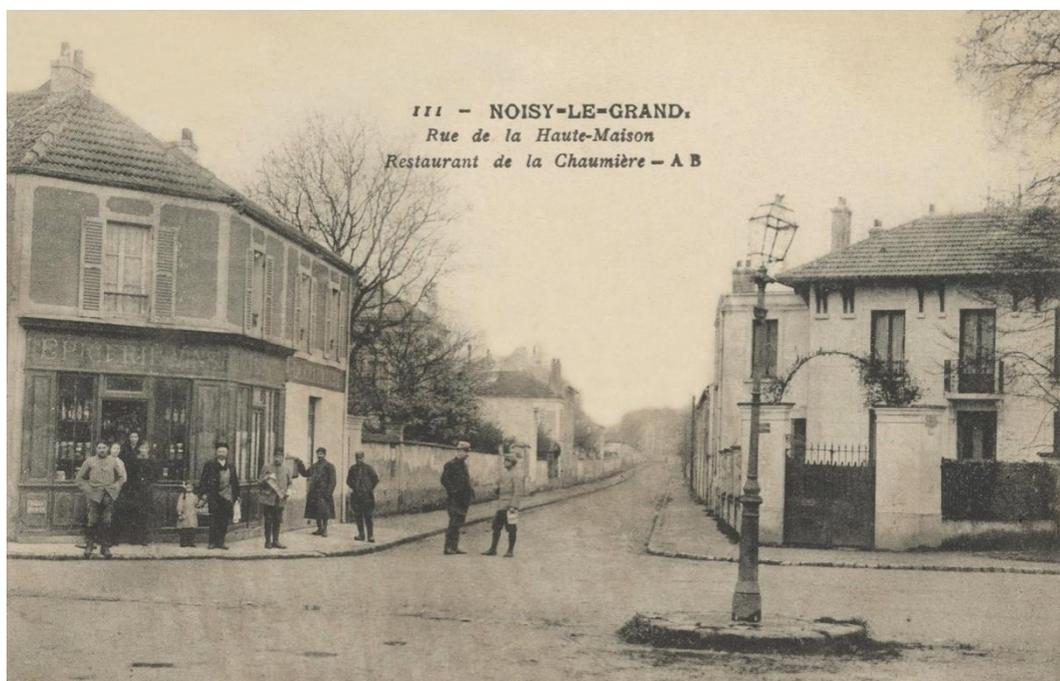
Georges Clemenceau (1841-1929) est un homme politique français radical-socialiste. Il est médecin et maire du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, puis député. Anticolonialiste et anticlérical, il prône la séparation de l'Église et de l'État, puis fonde le journal « La Justice » et collabore à « L'Aurore ». Il est élu sénateur du Var en 1902 et devient ministre de l'Intérieur en 1906. De là vient son premier surnom « Le Tigre ».



Georges Clemenceau (document Larousse)

. Il est ensuite Président du Conseil de 1906 à 1909, puis redevient journaliste. Nommé à nouveau Président du Conseil en 1917, il est un farouche partisan d'une victoire totale sur l'Empire allemand et mène une politique clairement offensive qui lui vaudra son second surnom de « Père La Victoire ». Il se retire de la vie politique en 1920.

En 1924, M. Bernheim, un lotisseur important de Noisy, fait don d'une parcelle de 23 m<sup>2</sup> pour l'agrandissement du carrefour rue de la République, rue Georges Clemenceau, du côté sud-ouest de la rue (qui est devenu aujourd'hui l'esplanade Nelson Mandela)<sup>15</sup>. En novembre 1927, le début de l'avenue Georges Clemenceau est repoussé au bout de l'avenue située en face de la mairie, celle-ci devenant l'avenue de la Mairie<sup>16</sup>.



Rue de la Haute Maison – Restaurant de la Chaumière (édition A.B. n° 111) (coll. Hélène Teissèdre)

Un des rares commerces de cette avenue a été La Chaumière, un restaurant-alimentation au n° 64 de l'avenue Georges Clemenceau, à l'angle de la rue Rouget de l'Isle, au Carrefour du Pavé-Neuf. Ce commerce est aujourd'hui remplacé par une entreprise de chauffage. On peut encore voir le nom de ce restaurant sur le mur de l'ancien jardin côté rue Rouget de l'Isle à une cinquantaine de mètres du carrefour.

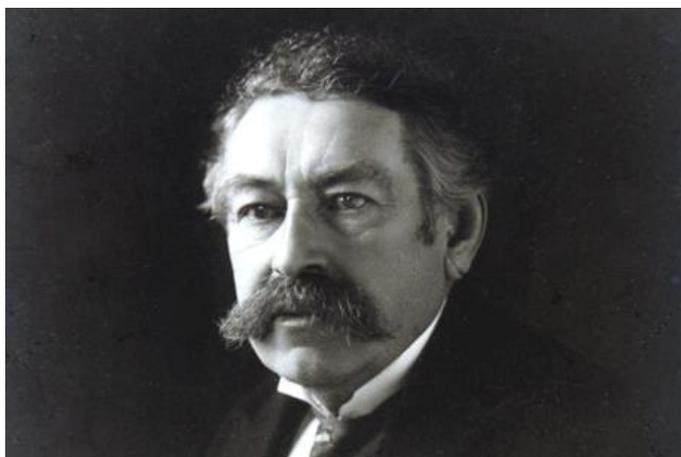


Mur de l'ancien jardin du restaurant La Chaumière (cliché MJ - 2016)

<sup>15</sup> DM du 9 novembre 1924.

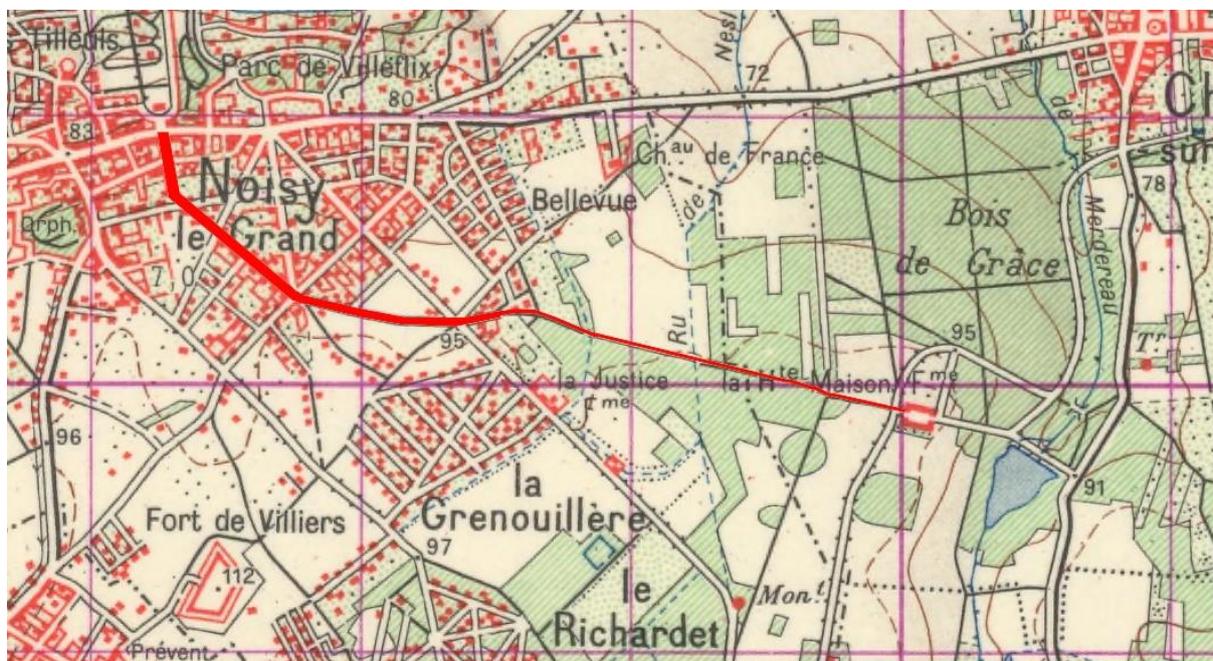
<sup>16</sup> DM du 12 novembre 1927.

En 1930, la partie est du chemin de la Haute Maison (entre la rue de Malnoue et la commune de Champs) devient officiellement rue de la Haute Maison<sup>17</sup>. En mai 1932, l'avenue de la Mairie devient l'avenue Aristide Briand. Afin de procéder à ce changement de nom et après « *examen des diverses voies pouvant être proposées* », la Commission des Chemins argumente que « *cette avenue ne comporte pour ainsi dire pas d'habitations de sorte que le changement de dénomination ne causera pas de difficulté aux habitants, et elle est en même temps une des plus belles avenues de notre cité* »<sup>18</sup>.



Aristide Briand (document geolinks.fr)

Aristide Briand (1862 - 1932) est un homme politique républicain, socialiste et diplomate français qui a été onze fois Président du Conseil et vingt-six fois ministre. Il reçoit en 1926, le Prix Nobel de la paix. C'est un pacifiste convaincu qui joue un rôle important dans les relations internationales après la Première Guerre mondiale.

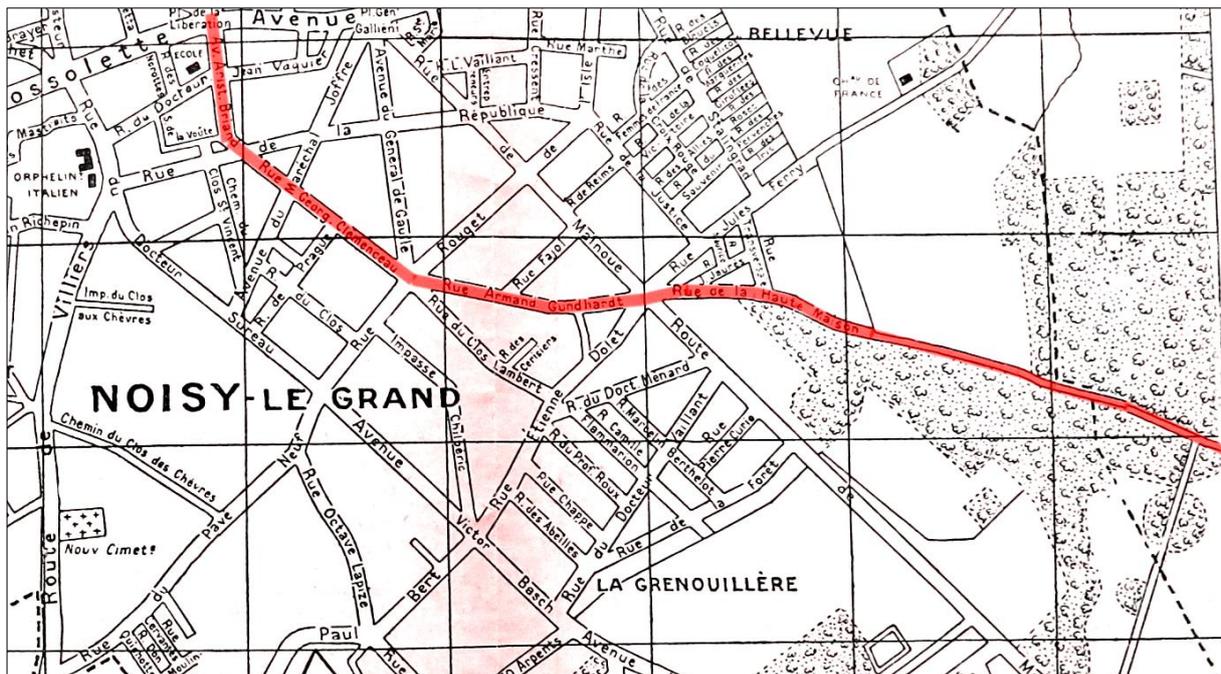


Le chemin de la Haute Maison sur une carte datée de 1941. Toute la partie est n'est déjà plus qu'un sentier irrégulièrement entretenu (document IGN)

<sup>17</sup> DM du 15 février 1930.

<sup>18</sup> DM du 28 mai 1932.

En 1933, le segment central de la rue de la Haute Maison (du carrefour du Pavé Neuf au carrefour avec la rue de Malnoue) devient la rue Armand Gundhart<sup>19</sup> suite au décès de ce maire-adjoint de Noisy qui habitait dans cette partie de la rue. La portion est de la voie reste dénommée rue de la Haute Maison. Armand Gundhart est né à Paris le 30 septembre 1864. Il exerce d'abord la profession de comptable, puis celle de représentant d'industrie et finit sa carrière comme président du conseil d'administration de la société qu'il a représentée pendant 25 ans. Il vient à Noisy-le-Grand en 1912 et s'y installe vers 1921. Élu au Conseil municipal en 1925, réélu en 1929, il devient maire-adjoint le 8 août 1931. C'est un membre très actif de la commission des finances et il établit à plusieurs reprises le budget communal. Il est membre fondateur du Comité des Fêtes et trésorier de la Caisse des écoles. Il décède de maladie, en cours de mandat, en juin 1933, après avoir été membre du Conseil Municipal durant huit années.



Carte datée de 1965 extraite d'un bulletin municipal où l'on voit encore le sentier de la partie est (document MJ)

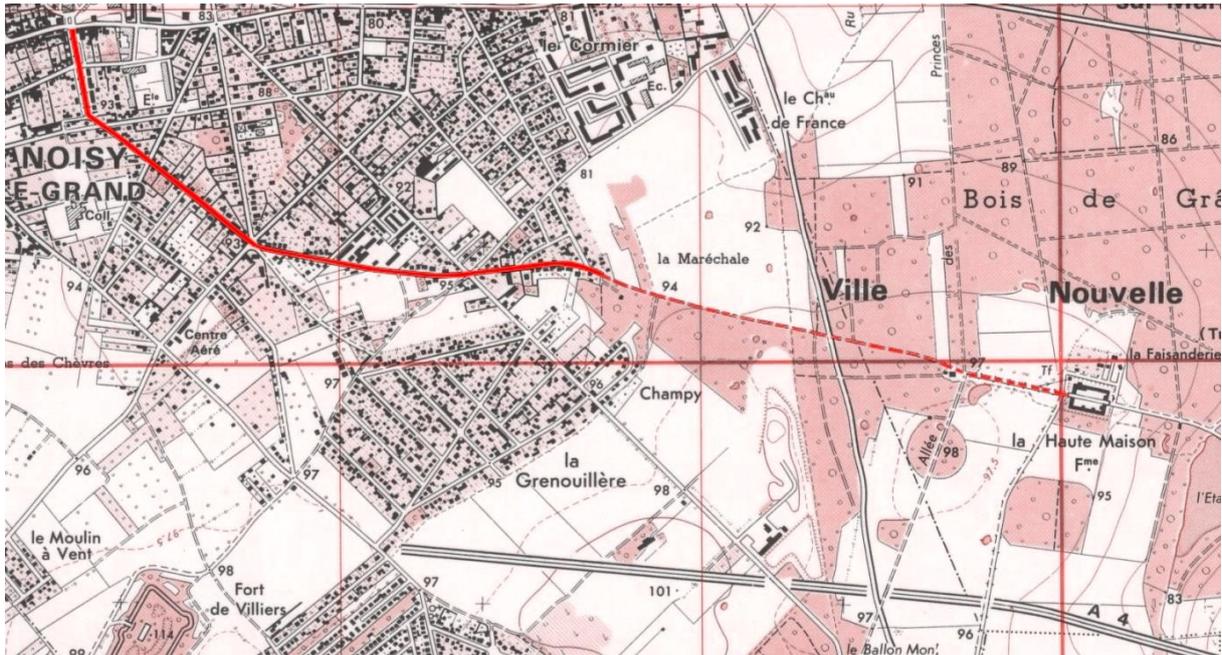
En novembre 1944, la Place de la Mairie prend le nom de Place de la Libération<sup>20</sup>.

### **Le chemin de la Haute Maison et la Ville nouvelle :**

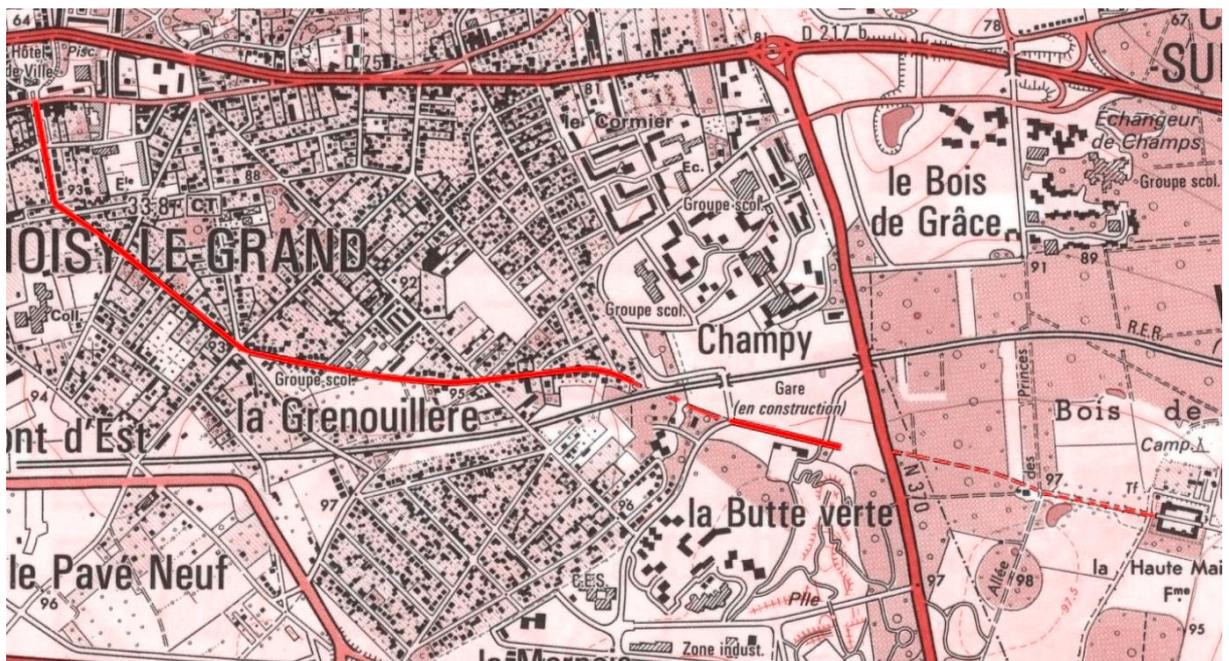
Comme on peut le voir sur les cartes et plans suivants, à la fin des années 1970, l'extrémité est de la voie a disparu sous la Ville nouvelle de Marne-la-Vallée, particulièrement lors de la construction du RER A et du nouveau quartier du Champy.

<sup>19</sup> DM du 28 octobre 1933.

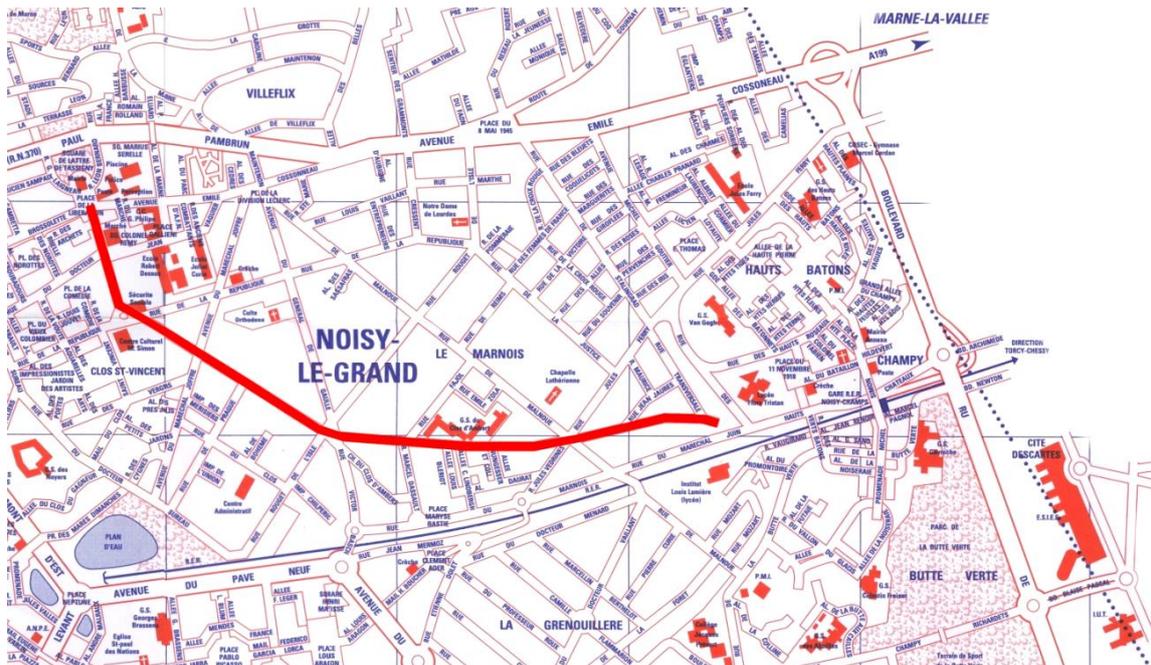
<sup>20</sup> DM du 9 novembre 1944.



En 1973 la partie est du chemin n'est plus figurée qu'en pointillés (document IGN)



Sur une carte de 1978, des tronçons entiers ont disparu sous le RER A et la Ville nouvelle (document IGN)



Sur un « régioguide » de Noisy des années 1990, l'ancien chemin s'arrête sur le côté nord de la rue du Maréchal Juin, le nouveau nom donné en 1994 à la partie est de la rue du Marnois, tracée en 1986 (document MJ)



Sur une carte du Conseil Général de Seine-Saint-Denis datée de 2011, on a figuré l'ancien tracé du chemin et on peut voir, à son extrémité est, l'implantation de l'ancienne ferme au sein de la Cité Descartes. Le trait épais bleu marque la limite entre les départements de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne (document IGN)



Sur la dernière carte connue du Service Urbanisme de Noisy, datée de février 2016 (document service de l'Urbanisme NLG)

*Michel Jouhanneau*

## NOISY-LE-GRAND AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

### LE PREMIER PONT RELIANT NEUILLY-SUR-MARNE À NOISY-LE-GRAND

Le XIX<sup>e</sup> siècle français est marqué par des révolutions provoquant l'établissement de plusieurs régimes politiques (empires, monarchie, monarchie constitutionnelle et républiques). À ces bouleversements se superposent : réforme agraire, progrès scientifique, naissance de l'industrie et des moyens de communication, urbanisation... Cette histoire est abondamment traitée par de nombreux historiens.

Mais qu'en est-il au plan local ? Comment Noisy-le-Grand a-t-il subi ou s'est-il adapté à ces changements ? C'est ce que nous proposons d'explorer dans des articles se focalisant sur des sujets précis tels qu'aujourd'hui *Le premier pont reliant Neuilly-sur-Marne à Noisy-le-Grand*, ensuite *Les chemins*, puis *La prestation*. D'autres sujets apparaîtront au fil des recherches ...



Le pont sur la Marne le 22 octobre 1899 (Source : SHRPA Le Raincy)

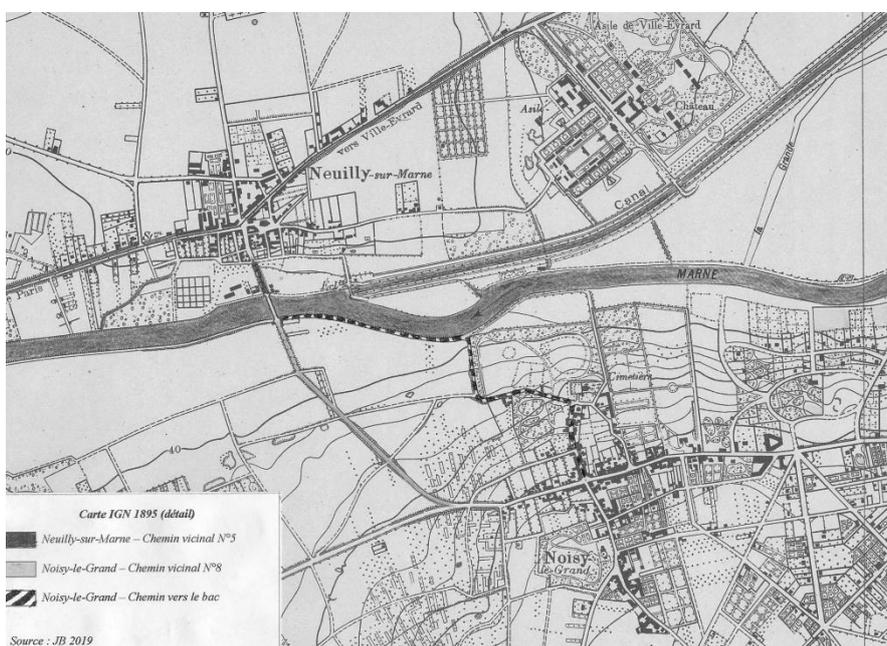
À notre connaissance, ce pont n'a pas fait l'objet d'un article publié, en raison, très certainement, de la difficulté à réunir une documentation lacunaire et dispersée. Il s'agit, dans cet article, de relater les vicissitudes de ce pont sur plus de dix années : avec les épisodes entremêlés que sont l'acceptation du pont, le financement, la construction, son inauguration et sa dénomination.

Comme il était habituel à l'époque, les édiles s'interrogeaient beaucoup sur l'utilité, la nécessité, voire le caractère indispensable, avant d'envisager de construire quoi que ce soit (école, route...). Ainsi, dans les années 1880-1890, quel était le besoin de traverser la Marne ? Deux réponses prédominent :

- Le besoin de commercer. Par exemple, le commerce de la paille dont Paris faisait une consommation importante pour les chevaux des transports hippomobiles et le retour du fumier utilisé comme engrais ; de même que la vente des produits des cultures maraichères, dont on constate un important développement à cette époque pour nourrir Paris.

- La nécessité de relations avec les administrations. Noisy est depuis toujours éloigné des lieux où siègent les administrations de rattachement, la préfecture située à Versailles, la sous-préfecture sise à Pontoise et surtout le chef-lieu de canton implanté à Gonesse. Comme le souligne un conseiller municipal de Neuilly : « Les communes [sont] soumises à l'influence de la petite culture, de là les fréquentes mutations qui obligent les populations de ces communes à se rendre souvent à Gonesse pour acquitter soit des droits, soit des successions ou pour affaires litigieuses du ressort de la justice de paix »<sup>1</sup>.

Le transfert du chef-lieu de canton de Gonesse au Raincy en 1882 renforce le besoin de rompre l'isolement. La distance s'est considérablement réduite (de 40 à 10 km). L'obstacle n'est plus le temps perdu ou les dépenses occasionnées, c'est le franchissement de la Marne. D'autant que, maintenant, la gendarmerie dont dépend Noisy est située à Neuilly, le percepteur de Noisy est basé à Neuilly, le notaire est installé à Neuilly.



Carte IGN de 1895 modifiée, détail (Source IGN. Infographie JB)

*Sur une carte IGN de 1895, sont tracées les deux voies d'accès au pont.*

*En pointillé, le chemin à parcourir entre le bac et le centre de Noisy.*

*Le chemin vicinal N°5 est l'élargissement et le rehaussement et du chemin existant.*

*Le chemin vicinal N°8 est créé entièrement « à travers » les champs existants.*

### Quels étaient alors les moyens de franchir la Marne ?

Le passage d'eau<sup>2</sup> sur la rivière. Situé à l'emplacement du pont actuel, il était conçu pour le passage des personnes, sans doute pas plus de 3 ou 4. Si, côté Neuilly, il existait un chemin d'accès à l'embarcadère, côté Noisy, il n'y avait pas de chemin direct. Il fallait emprunter le chemin de halage, puis la rue de la Baignade ou du Vieux Moulin pour rejoindre le centre du village. C'est d'ailleurs l'absence de chemin direct qui motive le conseil de Noisy à refuser la proposition de Neuilly de faire évoluer le bac en passe-cheval<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le conseiller fait clairement référence à la situation des petits propriétaires exploitants agricoles qui, lors de mauvaises récoltes ne recueillant même pas les semences nécessaires pour l'année suivante, étaient contraints d'emprunter à des taux excessifs. Rapidement, ils devaient vendre leur propriété pour couvrir leurs dettes.

<sup>2</sup> C'est ainsi que l'on appelait le service du bac à l'époque.

<sup>3</sup> Passe-cheval : bac suffisamment grand et robuste pour transporter des chevaux. Le passe-cheval était utile surtout sur les rivières comme la Seine, où le chemin de halage changeait fréquemment de rive, et où les animaux de trait devaient donc être transférés d'une rive à l'autre. (*Histoire & Patrimoine des Rivières & Canaux, Lexique fluvial et batelier*).

Le *pont de Gournay-sur-Marne*, distant d'environ 3 km du centre du village, avait le double inconvénient d'être à péage et de rallonger notablement le trajet vers le chef-lieu de canton et plus généralement les lieux d'intérêts commerciaux.

Le *pont de Bry-sur-Marne*, reconstruit en 1872 et 1873, libre de passage après son rachat le 26 avril 1884, est le chemin le plus direct pour Paris, point de passage obligé pour se rendre au chef-lieu de canton, Gonesse, jusqu'en 1882.

## Le projet

Si « l'idée de la construction d'un pont sur la Marne date de 1842 »<sup>4</sup>, ce n'est qu'en 1878 que l'on observe une réelle marque d'intérêt. Initialement, la suppression des péages sur les ponts de Bry-sur-Marne et Gournay-sur-Marne, afin d'avoir des « communications libres vers Paris » pour les communes de la rive droite de la Marne, est la solution retenue. Mais les concessionnaires « ont émis des prétentions si élevées, qu'il a été reconnu qu'il y avait avantage à construire un pont [...] entre Neuilly et Noisy ». « Cette idée a été accueillie avec faveur » par le préfet, le sénateur et président du conseil général, le député, le sous-préfet et les conseillers généraux.

Le maire de Noisy envisage une souscription pour le financement du pont. Il écrit le 27 octobre 1878 à MM. Ruffin, Périac, Houette, Ponsot, Santerre, Cary, Leblond et Didont pour leur proposer un « appel à une souscription libre » en projetant d'envoyer une lettre-type à tous les commerçants et propriétaires de la commune exposant les arguments suivants :

- L'impossibilité du rachat des ponts de Bry et de Gournay (péages) ;
- La *faveur* avec laquelle le Préfet, le sénateur, le député... ont accueilli la proposition d'établir un pont sur la Marne ;
- L'obligation des communes de « réaliser environ 1/3 des dépenses totales » ;
- « Dans le cas d'un vote de centimes additionnels par le conseil, la somme résultante serait insuffisante si on s'en tient aux fonds communaux » ;
- Le prolongement de la ligne de tramways jusqu'à Ville-Evrard ;
- « L'établissement probable d'un chemin de fer partant de la gare de Rosny desservant nos localités ».

Les communes de Neuilly, Gagny, Villemomble, Chelles, etc. sont invitées à en faire autant<sup>5</sup>.

Les notables de Noisy ont rapidement approuvé l'idée puisque la lettre envoyée aux Noiséens est datée du 08 novembre 1878. L'état archivé de la souscription indique un total potentiel de 8 528,50 fr. à recueillir auprès de 50 souscripteurs répartis comme suit :

- 7 souscriptions d'un montant de 0 à 50 fr. ;
- 7 souscriptions d'un montant de 51 à 100 fr. ;
- 22 souscriptions d'un montant de 101 à 200 fr. ;
- 5 souscriptions d'un montant de 201 à 300 fr. ;
- 9 souscriptions d'un montant supérieur à 301 fr.

Le nombre de souscripteurs est à apprécier par rapport à la population de la commune : 1 875 habitants (environ 390 foyers). Cette proposition ne sera pas mise à exécution, certainement en attente d'une concrétisation du projet. Aussi, « Le Conseil, considérant, que Noisy-le-Grand est privé de communication, avec les communes situées au nord de la Marne, c'est-à-dire tout le canton, émet le vœu qu'un pont reliant Noisy à Neuilly soit établi sur la Marne »<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> DCM de Noisy-le-Grand du 19 juin 1885.

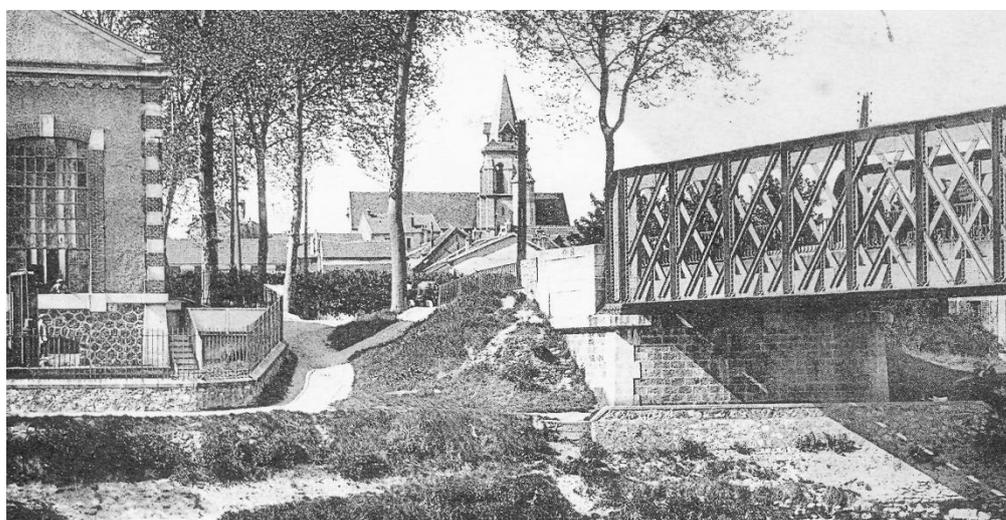
<sup>5</sup> Lettre du maire de Noisy-le-Grand adressée à ses concitoyens le 08 novembre 1878.

<sup>6</sup> DCM Noisy-le-Grand du 15 novembre 1878.

Que devient le projet entre 1878 et 1884 ? L'absence de *Rapports au Préfet et Délibérations du conseil général du département de Seine-et-Oise* sur une partie de la période et le silence des conseils municipaux directement concernés ne permettent pas de répondre à cette question. Seule une note isolée titrée « Recommandé à la sollicitude de M. le Préfet » rédigée par F. Dieudonné, conseiller d'arrondissement, donne une indication :

1°) Pont sur la Marne entre Neuilly et Noisy-le-Sec (sic)<sup>7</sup>

« Ce pont sollicité par les deux communes depuis très longtemps a été promis en 1878 au nom de l'administration par votre honoré prédécesseur ; on réclamait des deux communes principalement intéressées une contribution. [...]. M. Dubois, agent voyer en chef du département consulté par MM. les maires de Neuilly et de Noisy samedi dernier, a indiqué à ces Messieurs la proportion contributive nécessaire pour couvrir l'intérêt de la somme à emprunter à la caisse des chemins vicinaux. Ces MM. ont déclaré à M. Dubois que, s'ils étaient aidés ou soutenus par l'administration, ils répondaient d'obtenir un vote en conformité de la situation ».



Le pont sur la Marne côté aval de Neuilly-sur-Marne (Source : A. M. de Neuilly-sur-Marne, 2Fi0003)

*Sur cette illustration, on remarque la culée sur laquelle repose l'extrémité du pont. On constate que le chemin de halage a une largeur devenue si réduite qu'il n'est plus fonctionnel. La berge aval n'est pas encore aménagée en quai de débarquement. L'usine des eaux n'est pas encore construite.*

À quelle initiative doit-on la résurgence du projet de pont sur la Marne après 6 années d'inaction ? Si l'échec du rachat du pont de Gournay est sans doute une des motivations, le manque de documentation n'autorise pas d'hypothèse. Quoi qu'il en soit, on note la DCM de Noisy du 17 juin 1884 : « Le Maire entretient le Conseil du projet de construction d'un pont sur la Marne. Il expose que M. le Conseiller général l'a informé que le département et l'État sont disposés à faire un sacrifice important pour ce travail. Sur une dépense de 300 000 fr., un crédit de 192 000 fr. serait voté par le Conseil général ; la commune de Neuilly fournirait 63 000 fr. et il resterait 45 000 fr. à voter par Noisy, soit une annuité de 1 800 fr. pendant 30 ans. »

<sup>7</sup> Note du 6/9 mars 1880. A. D. de Seine-Saint-Denis, cote 93/239.

« Sur la proposition de M. Mulet appuyée par M. Poilpot, [...] le Conseil décide qu'une réunion publique aura lieu dimanche prochain 22 courant pour consulter les contribuables et entendre les objections qui pourront se produire. »

À cette réunion « les habitants de Noisy ont [...] témoigné, par leur vote presque unanime, [...] de leur vif désir de voir construire ce pont<sup>8</sup>.

En recevant cette délibération, le sous-préfet de Pontoise manifestement surpris, demande des instructions au préfet en ces termes : « En l'état, je ne puis que me borner à vous transmettre les pièces ci-jointes, en vous priant de me faire connaître la suite qu'il convient de donner au vote du Conseil Municipal de Noisy-le-Grand, la question devant faire l'objet d'une étude d'ensemble sur laquelle je ne possède aucun élément »<sup>9</sup>. Cette situation est pour le moins curieuse : comment le sous-préfet peut-il ignorer que « le département et l'État sont disposés à faire un sacrifice important » pour la construction du pont ? Malgré cette réserve le projet est relancé.

Une commission intercommunale composée de délégués des communes concernées (Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Le Raincy et Gagny), nommés par leur conseil municipal respectif, est appelée à étudier la répartition des dépenses le 10 mai 1885.

« La réunion prend connaissance de la délibération du conseil Municipal de Neuilly-sur-Marne du 27 juillet 1884. Dans cette séance, le conseil de Neuilly a admis, en principe, la participation de la commune [...] à la condition que les communes du Raincy et de Gagny y prendraient leur part contributive ».

« Dès l'année dernière, la commune de Noisy a voté 45 000 fr. La différence à parfaire s'élève donc à 63 000 fr.<sup>10</sup> ».

Le maire de Gagny expose qu'il ne peut créer aucune charge nouvelle. Mais (...), « il met à la disposition de la commission un centime additionnel, équivalent à la ressource devenue disponible (...) par suite du dégrèvement de la part de la commune dans l'entretien du chemin n°44 ».

Le conseil du Raincy a chargé ses délégués de dire « le regret qu'il éprouve à ne pouvoir s'associer à l'œuvre commune » et « d'exprimer toute leur sympathie en faveur du projet ».

La commune de Neuilly déclare alors, qu'« en présence des sacrifices que s'impose Noisy-le-Grand, de l'exemple donné par Gagny et dans l'espérance que Le Raincy ne voudra pas rester en arrière dans cette voie d'union cantonale, [elle] est disposée à prendre à sa charge 33 300 fr.

Dans sa conclusion, la commission manifeste que « le projet de construction d'un pont sur la Marne serait non seulement ajourné, mais absolument ruiné si le chef-lieu de canton persistait dans son premier examen ». « Elle émet donc le vœu que les délégués du Raincy insistent auprès de leurs collègues pour, qu'après une nouvelle étude, ils se prononcent définitivement sur une question d'un si haut intérêt cantonal ».

La position du Raincy qui, pour mémoire, est devenu chef-lieu de canton en 1882 est intenable. La rectification ne se fait pas attendre, dès le 26 mai, « le Conseil [*municipal du Raincy décide*], pénétré de la nécessité de servir la prospérité générale du canton du Raincy et de cimenter l'union des communes avec leur chef-lieu, vote une contribution annuelle de 600 fr., représentant une somme de 15 000 fr. ».

Le conseil général de Seine-et-Oise, lors de la séance du 22 août 1855, adopte le principe de l'établissement du pont et fixe la répartition de la dépense, réévaluée à 260 000 fr., suivant le tableau ci-dessous. Le préfet est autorisé à faire faire [...] les études et le projet définitif pour la construction du pont.

<sup>8</sup> Délibération du conseil municipal du 19 juin 1885.

<sup>9</sup> Lettre du sous-préfet de Pontoise au préfet de Seine-et-Oise du 28 juillet 1884.

<sup>10</sup> Ces montants d'engagement des communes.

Répartition collectivité	Montant	Affectation		Répartition communale				
		Pont	Voies d'accès					
<b>État</b> Subvention à solliciter auprès du ministère de l'Intérieur	54 800	50 000 (25%)	4 800 (8%)					
<b>Communes</b> Somme à fournir par les communes de Noisy-le-Grand et de Neuilly-sur-Marne	100 000	76 000 (38%)	24 000 (40%)	<b>Noisy-le-Grand</b> Montant remboursable en 30 annuités de 1 800 fr	45 000			
				<b>Neuilly-sur-Marne</b>	55 000	<b>Neuilly-sur-Marne</b> Montant remboursable en 30 annuités de 1 332 fr		33 000
						<b>Gagny</b> Montant remboursable en 30 annuités de 260 fr.		7 000 <sup>11</sup>
						<b>Le Raincy</b> Montant remboursable en 30 annuités de 600 fr		15 000
<b>Département</b> Demande par le conseil général de l'autorisation d'emprunter auprès de la caisse des chemins vicinaux. Montant remboursable par 30 annuités de 2 960 fr	74 000	74 000 (37%)	31 200 (52%)					
<b>Département</b> Prélèvement à faire sur l'emprunt que le conseil général a voté	31 200							
<b>TOTAL</b>	<b>260 000</b>	<b>200 000</b>	<b>60 000</b>					

Un conseiller de Noisy n'apprécie pas cette répartition et s'insurge contre le fait que les contributions du Raincy et de Gagny bénéficient exclusivement à Neuilly. Ce qui est contraire, selon lui, « à une répartition équitable, promise, par M. le conseiller général en réunion publique »<sup>12</sup>. Il est clair que, *a minima*, ce conseiller ignore les règles en vigueur en matière de contribution des communes au financement des projets et plus concrètement à la réalité des travaux incombant à chaque commune.

Sur ces aspects, en simplifiant, on peut écrire que, d'une part, les communes doivent contribuer au financement d'un projet à hauteur de 20% du coût total et que, d'autre part, pour les subventions, il est tenu compte de la richesse de la commune.

La contribution des deux communes et la répartition entre elles ont été calculées par l'agent voyer en chef, M. Dubois, début mars 1880. La contribution globale pour le pont seul est de 76 000 fr soit 38% du coût. Ce coût serait *a priori* à partager à part égale entre Neuilly et Noisy, soit 38 000 fr. Par contre, les coûts des accès sont très différents : Neuilly doit élargir et surélever 150 m. environ de chemin existant ; Noisy doit créer un chemin de 1 000 m. environ, en achetant au préalable le terrain. Une estimation en fonction des facteurs connus (prix d'achat du m<sup>2</sup>, prix de construction des routes) aboutit à des coûts de 4 000 pour Neuilly et 20 000 pour Noisy. La contribution de chaque commune serait alors :

$$(38\ 000 + 4\ 000) = 42\ 000 \text{ fr pour Neuilly et de}$$

$$(38\ 000 + 20\ 000) = 58\ 000 \text{ fr. à la charge de Noisy.}$$

<sup>11</sup> Selon les sources, la contribution totale de Gagny varie de 7 000 à 7 800 fr.

<sup>12</sup> DCM de Noisy-le-Grand du 19 juin 1885.

Or, cette répartition révisée en fonction de la richesse respective des communes,<sup>13</sup> s'établit à :

$$(42\ 000 + 13\ 000) = 55\ 000 \text{ fr. pour Neuilly}$$

$$\text{et } (58\ 000 - 13\ 000) = 45\ 000 \text{ fr. pour Noisy.}$$

On ne peut donc pas affirmer que Noisy a pâti de la décision de l'agent voyer.

Par ailleurs, protester que Le Raincy et Gagny réservent leur aide exclusivement à Neuilly est méconnaître la condition émise par cette commune dès la relance du projet.<sup>14</sup> D'autres facteurs ont pu intervenir. On peut s'interroger sur les conséquences de la position de principe du conseil de Noisy, qui, systématiquement, refuse de participer au rachat des ponts de Bry et de Gournay. Enfin, les maires de Noisy de l'époque, MM. Nettement et Poilpot, sont très régulièrement « épinglés » par *L'Écho du Raincy* sur l'exercice autoritaire et personnel de leur mandat.

Les conseils municipaux entérinent leur accord en votant leur contribution : Le Raincy le 26 mai 1885, Neuilly-sur-Marne le 20 juin 1885 (imposition extraordinaire de 2,99 centimes au principal des quatre contributions devant produire une somme annuelle de 1 332 fr.) et Gagny le 11 juillet 1885. Après un rappel du préfet en date du 19 juillet 1886, Noisy-le-Grand obtempère le 14 août 1886 (imposition extraordinaire de 8,55 centimes au principal des quatre contributions devant produire une somme annuelle de 1 800 fr.).

Cependant, l'agent voyer en chef écrit au préfet le 29 septembre 1886, confirmant son courrier du 11 juillet, que « les délibérations prises par les conseils municipaux sont incomplètes et irrégulières ». Incidemment, on apprend<sup>15</sup> que les communes de Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand « ne peuvent être admises actuellement à réaliser à la caisse des chemins vicinaux la somme de 24 000 fr. inscrite au programme de 1887 ». Explicitement, la réponse de l'agent voyer en chef signifie que les communes ne sont pas autorisées à emprunter et donc que le projet est bloqué.

Ce blocage qui s'apparente plus à un report, si l'on se réfère à la suite du processus, ne freine pas les examens techniques de la construction du pont. L'agent voyer en chef a transmis le 10 février le dossier technique du pont à son supérieur, à l'attention du ministre de l'Intérieur, pour examen par le Comité Consultatif de la Vicinalité. La première réponse du Comité le 16 mars est « en l'état le projet n'est pas susceptible d'être approuvé et [...] il y a lieu de le retourner aux agents voyers pour être étudié à nouveau en tenant compte des observations ci-après ». Suivent 4 pages de remarques sur la suppression de pierres de taille, les dimensions de certaines parties, les pieux et grillages des culées, etc. ... tendant toutes à diminuer les coûts. Pendant les mois suivants, on enregistre 6 échanges écrits aussi fournis que le premier. Enfin, le 20 août, le Comité exprime « l'avis que le projet modifié [...] soit approuvé par l'autorité compétente sous réserve d'observations à mettre en œuvre. Il conclut ainsi « vous ne devez pas compter sur le concours extraordinaire de l'État ».

<sup>13</sup> L'appréciation de la « richesse » des communes est basée sur la valeur du centime des quatre contributions, pondérée suivant les objets (route, école,...) par le nombre d'habitants ou la superficie de la commune. On ne connaît pas ici la formule de calcul.

**Situation financière des communes de Seine-et-Oise**

Données 1880	Nb. d'habitants	Superficie	Revenu annuel	Valeur du centime
Neuilly-sur-Marne	3 646	695	6 905	381,69
Noisy-le-Grand	1 334	1 295	5 001	197,54

<sup>14</sup> Voir ci-dessus le contenu de la DCM de Neuilly-sur-Marne du 27 juillet 1884.

<sup>15</sup> Lettre de l'agent voyer en chef du 11 février 1887, en réponse à une demande du maire de Neuilly-sur-Marne sur l'avancement du dossier.

Dès de 25 août, l'agent voyer en chef évalue les conséquences de ce défaut de financement et en dresse le tableau :

Les dépenses, y compris les voies d'accès, sont évaluées à : .....	251 800 fr.
Pour couvrir ces dépenses, le programme de 1886 comprend une allocation de : .....	150 000 fr.
Et celui de 1887 : .....	55 800 fr.
	-----
Les ressources actuellement assurées s'élèvent à : .....	205 800 fr.
Le déficit à combler n'est que de : .....	46 000 fr.

« Ce déficit est dès maintenant réduit à 35 000 fr. par le rabais de 11 000 fr. obtenu sur les travaux des voies d'accès. Sur ces 35 000 fr., la subvention normale promise par M. le Ministre doit couvrir 14 000 fr. Ce n'est donc qu'une somme de 21 000 fr. qu'il y aura lieu d'inscrire au programme 1889. [...]. Cette somme se trouvera notablement diminuée par le rabais [...] dans l'adjudication des travaux du pont ».

La conclusion du rédacteur est rassurante : « il est évident que la mise à exécution immédiate des travaux ne présente aucun inconvénient ». Le nouveau report de financement, n'a heureusement pas de conséquence sur le début des travaux. Ce qui autorise la mise en adjudication.

Le N°314 de *L'Écho du Raincy* en donne le compte rendu en octobre 1887 : « Le samedi 24 septembre 1887, à trois heures de relevée, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, à Pontoise, adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux nécessités par la construction d'un pont sur la Marne, au passage du chemin vicinal portant les N° 5 et 8 ».

La dépense se résume ainsi d'après le détail estimatif :

Terrassements pour fondations : .....	971,29
Pilotis et grillage : .....	9 801,73
Fondations à l'air comprimé pour la pile en rivière : .....	30 351,84
Maçonneries de toute nature : .....	35 955,89
Enrochements : .....	3 812,41
Chaussée empierrée et pavage : .....	4 695,10
Epuisements et étaielements en régie : .....	3 162,50
Charpente métallique pour tablier à poutres droites continues : .....	95 805,05
Somme à valoir pour dépenses imprévues : .....	11 443,89
Montant total : .....	<b>196 000,00</b>

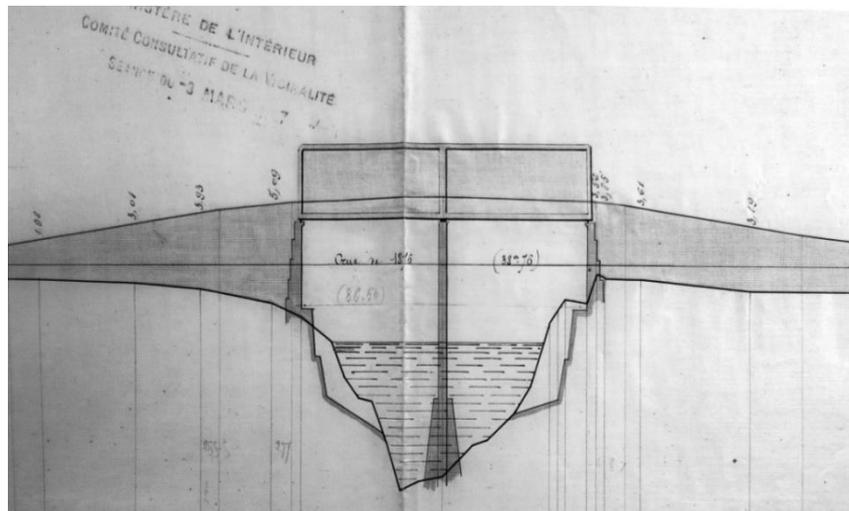
Après adjudication, voici les rabais consentis :

Hachette fils et Drioux : 17% ;	Bertrand, à Charenton : 15% <b>d'augmentation</b> ;
Prevot et la société d'Onnaing : 21% ;	Crozel : 5% ;
De Schryver, à Haumont (Nord) : 12% ;	Moisant et Cie : 2% ;
Société de Commeny-Fourchambault : 6% ;	Cail et Cie : 6%.
Roussel, ingénieur : 7% ;	

Aujourd'hui, on ne peut établir de relation biunivoque entre chaque item du devis et chaque soumissionnaire ci-dessus. Si bien qu'il n'est pas possible d'affecter les rabais (ou augmentation) et de connaître le coût du pont après adjudication.

## Définition du pont

Sur la base du projet élaboré par le service vicinal du département de Seine-et-Oise, corrigé par le Comité Consultatif de la Vicinalité, le pont est à poutre droite, à deux travées solidaires, supporté par une pile centrale. Le niveau du dessous des poutres est fixé à la cote de 41 m soit à 7 m au-dessus du bief et à 2,30 m environ au-dessus de la plus haute crue qui ait été constatée (1876). La longueur du pont entre les deux culées est de 86,50 m.



Neuilly-sur-Marne

Noisy-le-Grand

Vue de « profil en long » du pont

Ministère de l'Intérieur, comité consultatif de la vicinalité du 03 mars 1887

(Source A. D. de Seine-Saint-Denis)

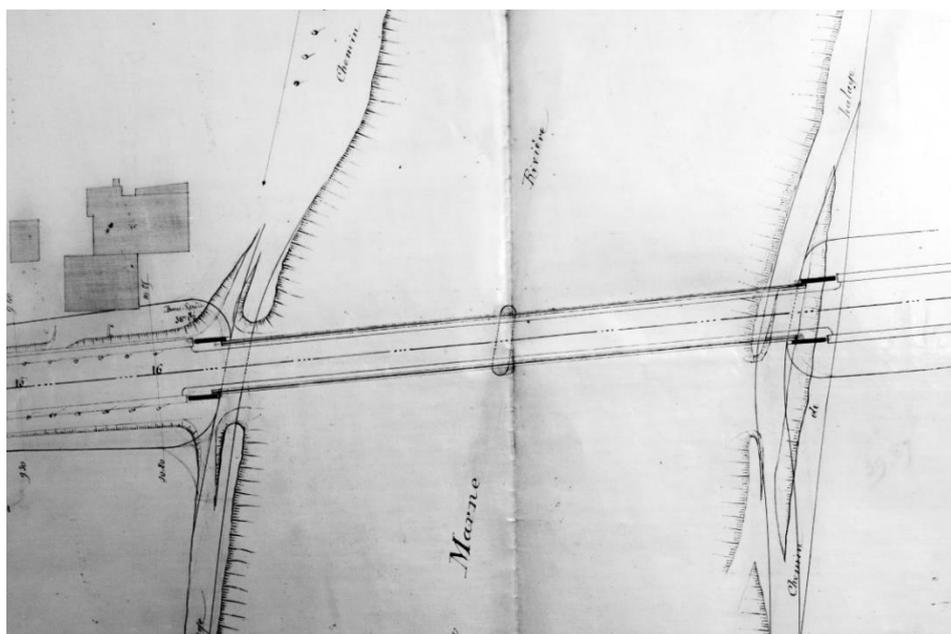
On remarque qu'il est prévu de rectifier le profil de la rivière afin d'augmenter le débouché linéaire à 78 m. Au cours des conférences de décembre 1885 et janvier 1886, entre les agents voyers, auteurs du projet et les ingénieurs de la navigation de la Marne, la largeur de la banquette de halage a été fixée à 3 m, sur la rive gauche, (côté Noisy) et à 2 m pour la banquette de contre halage, rive droite (côté Neuilly).

*Le mot poutre en usage pour désigner certaines catégories de ponts, s'entend d'un système de pièces combinées de manière à transmettre aux piles et aux culées d'un pont le poids de la charge roulante et celui du pont lui-même sans qu'il y ait finalement d'action latérale exercée sur ces appuis<sup>1</sup>.*

*Le pont « en treillis » est constitué d'une semelle inférieure et d'une semelle supérieure en fer forgé reliées par des barres métalliques verticales ou obliques appelées membrure. La semelle inférieure travaille par extension, elle se divise en tronçons articulés dont les sections correspondent à celles de la semelle supérieure et servent de points de raccords aux montants rigides. Les liens et contre-liens travaillent par extension, ce sont des barres de fer méplat terminées par des œils servant aux raccords ; en outre les tirants et contre-tirants en fer sont munis d'un pas de vis qui, après pose, permet de régler la tension et la longueur.*

*La pièce importante des assemblages est un goujon en acier qui reçoit et transmet dans tous les sens les efforts de compression des pièces rigides et les efforts de traction des autres. Ces divers liens sont légèrement mobiles et prennent ainsi, d'eux-mêmes, la direction optimale à la transmission des efforts. Ces goujons supportent également les pièces du tablier du pont placé au niveau des semelles inférieures.*

<sup>1</sup> Voir : MALEZIEUX, *Travaux publics en Amérique*. Et PRADE Marcel, *Ponts et viaducs au XIX<sup>e</sup> siècle*, Brissaud, Poitiers, 1988, 407p



Neuilly-sur-Marne

Noisy-le-Grand

**Plan parcellaire du pont****Ministère de l'Intérieur, comité consultatif de la vicinalité du 03 mars 1887**

(Source A. D. de Seine-Saint-Denis)

Ce schéma fait apparaître la position du pont par rapport aux berges. Il est orienté dans l'axe du chemin existant de Neuilly. Tandis que la pile est dans le fil du courant de la rivière et donc non perpendiculaire au pont lui-même. Le chemin à construire à Noisy-le-Grand conserve l'axe du pont.

Le schéma montre aussi les importants remblais qui soutiennent les voies de part et d'autre du pont. Si bien que, côté Neuilly, le remblai amont touche le bâtiment de M. Boitel constructeur de bateaux. De là un conflit avec M. Boitel concernant l'accès à ses commerces (café et bateaux), ses préjudices temporaires et définitifs et le rachat d'une partie de ses terrains. Ces questions seront résolues à l'amiable avec l'arbitrage de l'agent voyer local le 27 janvier 1889.



**Le pont sur la Marne.** (Source : A. M. de Neuilly-sur-Marne, 2Fi0001)

*Cette carte postale, outre son caractère pittoresque, montre la largeur de la chaussée à deux voies, les trottoirs de 1,20 m. et les gardes corps.*

*Elle montre aussi les rivets qui remplacent les goujons mentionnés dans la description du pont standard.*

*En haut, à droite, on visualise les renforts dans la membrure.*

La construction de la pile centrale et des culées utilise le système des caissons à air comprimé.

*Un caisson de 5 mètres sur 10 mètres fermé dans le haut et ouvert à la partie inférieure, est plongé dans l'eau. La partie supérieure qui forme couvercle est percée de trois ouvertures circulaires, une au centre, de 1,50 mètre de diamètre, deux latérales de 1 mètre.*

*Deux tuyaux cylindriques en tôle fixés au bord s'élèvent au-dessus du niveau de l'eau et se terminent par une chambre dite écluse à air.*

*De l'ouverture du milieu part une cheminée qui traverse le caisson et aboutit au fond de la rivière*

*Une machine installée au sommet de l'appareil refoule l'air par les tuyaux latéraux et fait retirer l'eau de l'intérieur du caisson tout en la maintenant dans le conduit central.*

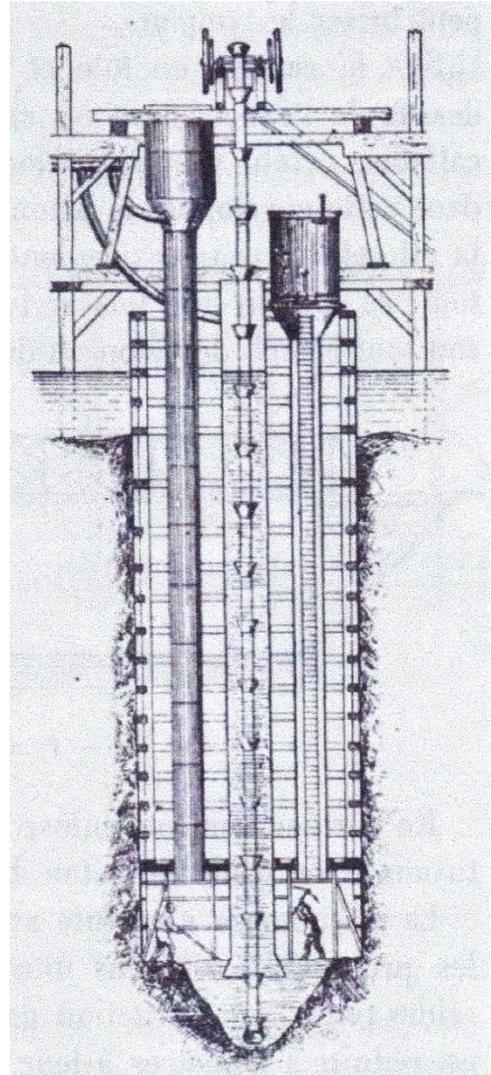
*Le service des ouvriers se fait par la cheminée latérale au moyen des chambres à air. Les ouvriers travaillent dans le caisson comme ils le feraient à l'air libre. Ils piochent et poussent les débris, sables et terre, à portée des godets d'une noria logée dans la cheminée centrale et, qui les remonte à l'extérieur.*

[...]

*En dernier lieu, on enlève les cheminées et leurs tuyaux et on coule le béton dans les vides.*

*Les culées sont construites dans les mêmes conditions que la pile.*

*(Dictionnaire des arts et manufactures de Ch. Laboulaye p 76<sup>2</sup>).*



## Les étapes d'avancement de la construction

L'opération préalable de sondages des rives et du fond de la rivière pour déterminer l'emplacement précis du pont et l'importance des travaux pour l'exécution de la pile centrale et des culées est terminée fin 1886. Ces travaux, commandés par le maire de Noisy à la charge de la ville, ont coûté 731 fr.

*L'Écho du Raincy est ici encore la source d'information.*

N°321 du 30 octobre 1887

Les travaux de terrassement pour la route du pont sont commencés.

N°324 du 20 novembre 1887

« **Noisy-le-Grand.** - Le pont de la Marne est entré dans un commencement d'exécution. Des remblais de terre, de chaque côté de la rive, assurent déjà les assises du Pont. Il est un fait à regretter,

<sup>2</sup> Ouvrage daté de 1870-73.

c'est que pour ce travail il ait été nécessaire d'abattre une très belle avenue de peupliers appartenant à notre commune... ».

#### N°329 du 25 décembre 1887

« **Noisy-le-Grand** – La crue de la Marne vient augmenter en ce moment les difficultés des travaux pour la construction du pont. Les eaux menacent d'envahir complètement les terrassements commencés sur la rive gauche et il sera peut-être nécessaire de les abandonner pendant quelque temps. Il est malheureusement à craindre que les mêmes inconvénients ne se représentent plusieurs fois dans la durée de l'hiver ».

#### N°364 du 5 août 1888

« **Pont de Neuilly-sur-Marne**. En réponse à une question de M. Bry, M. l'agent voyer d'arrondissement fait savoir au Conseil que les travaux de maçonnerie ont subi de longs retards dus à la mauvaise saison et aux fortes crues de l'année, mais que tout fait espérer que le lancement de la charpente métallique pourra s'effectuer dans les premiers jours de septembre. Le pont, dans ces conditions, serait livré à la circulation dans le courant du mois d'octobre ». Ce qui, on le sait, est optimiste.

### **Les accès au pont**

Le 05 janvier 1887 la commission départementale décide de déclarer d'utilité publique les chemins d'accès au pont : à Neuilly-sur-Marne le chemin vicinal N°5 dit de Noisy-le-Grand, mesurant 7 mètres de largeur et à Noisy-le-Grand le chemin vicinal N°8 dit de Neuilly-sur-Marne. *L'Écho du Raincy* N°278 du 09 janvier 1887 souligne que « c'était là une des dernières formalités à remplir [...] avant la construction du pont entre Noisy-le-Grand et Neuilly-sur Marne ».

Le conseil de Noisy constate le 19 juin 1888, la fin des travaux du chemin vicinal N°8 et le dénomme boulevard Victor Hugo. Quelques années plus tard cette appellation sera « oubliée ».

### **Inauguration du pont**

Il s'agit naturellement d'un événement exceptionnel pour les deux communes et donc une commission *ad hoc* est constituée pour définir le programme de l'inauguration. Diverses notes manuscrites issues des archives municipales de Noisy et l'article de *L'Écho du Raincy* du 12 mai 1889 fournissent, sur la préparation de l'événement, de nombreux détails dont une partie est rapportée ci-dessous.

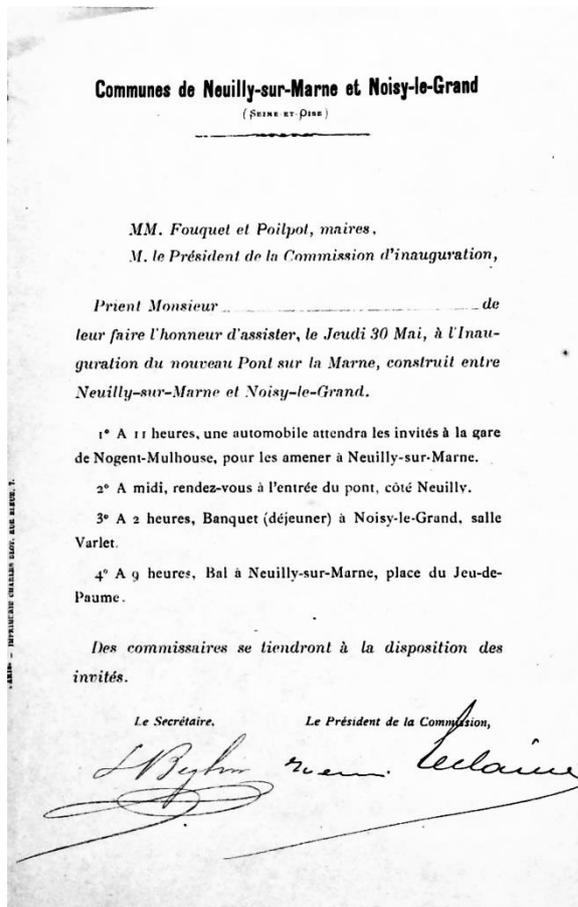
La Commission de l'inauguration du pont de la Marne a tenu cette semaine deux séances, la première à Noisy-le-Grand, la deuxième à Neuilly-sur-Marne sous la présidence de M. H. Leclair. Dans ces séances ont été décidé :

- La date fixée primitivement au 9 juin sera, sur les réclamations des habitants des deux communes, avancée au 30 mai ;
- La réception des invités aura lieu à l'entrée du pont, côté Neuilly-sur-Marne, par les maires des deux communes, le président de la Commission et les conseillers municipaux. Plusieurs listes d'invités existent : Officiels (préfet, sous-préfet, députés, sénateurs, conseillers d'arrondissements, agents voyers ...). Invités de Noisy-le-Grand (11), Neuilly-sur-Marne (19), Le Raincy (18), Gagny : 18 ;
- La prévision de 90 personnes au banquet est contredite par le budget qui compte 150 invités. Le banquet se fera à 2 heures à Noisy-le-Grand dans la salle Varlet choisie par la sous-commission. Le menu à 6 fr. est adopté. Point remarquable : « La commission à l'unanimité est

d'avis que les dames ne soient pas admises à ce banquet mais qu'elles seront largement récompensées par les invitations au bal » ;

- Le bal est prévu à Neuilly-sur-Marne sous la tente prêtée par la commune de Noisy-le-Grand. Cette tente sera dressée à frais communs sur un terrain situé près la place du Jeu-de-Paume.
- M. Fromentin est nommé secrétaire adjoint, pour suppléer M. Beghin 1<sup>er</sup> secrétaire.
- Demande d'ouverture d'un crédit de 500 fr par chaque commune, à la session de mai, à leur propre conseil municipal.

Ces dispositions principales arrêtées, une sous-commission composée de six membres, dont trois de Neuilly-sur-Marne et trois de Noisy-le-Grand, a été nommée pour s'occuper des détails complémentaires.



**Le programme de l'inauguration**  
(Source : A. M. de Noisy-le-Grand)



**Le menu du banquet**  
(Source : A. M. de Noisy-le-Grand)

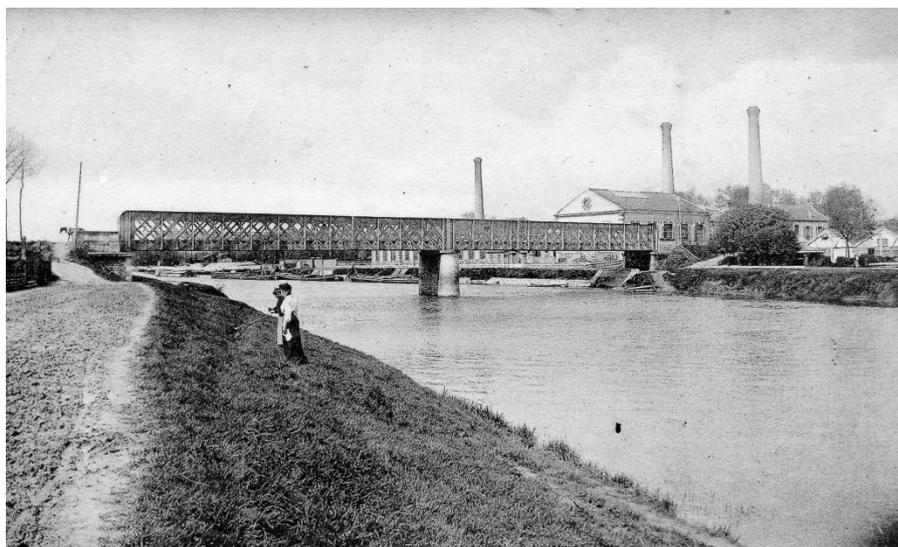
Sur le menu on remarque la reproduction d'une estampe japonaise, illustration très en vogue à l'époque.

### ***Compte rendu de l'inauguration***<sup>3</sup>

Le maire du Raincy fait part<sup>4</sup> de son mécontentement d'avoir reçu tardivement l'invitation à l'inauguration, si bien qu'il n'a pas été en mesure de la soumettre à ses collègues du conseil. « Il croit devoir ajouter que la municipalité du chef-lieu de canton s'est vu, avec quelque étonnement, écartée des réunions où les détails de votre cérémonie ont été arrêtés. Le Raincy s'étant imposé d'une subvention de 15 000 fr. pour la construction du pont, croyait, à ce titre, avoir quelque droit à participer à cette organisation ». Le maire et les conseillers du Raincy n'assistent donc pas à l'inauguration.

Le préfet et le sous-préfet qui avaient été invités, se sont excusés, M. de Girardin, préfet, est représenté par son secrétaire général, M. Laurent. MM. Journault, sénateur, Golfavru et Barbe, députés, sont les seuls représentants au Parlement qui se soient rendus à l'invitation adressée indistinctement à tous les élus de la Chambre et du Sénat. M. Roger Ballu, conseiller général et M. Bry, conseiller d'arrondissement assistent également à la cérémonie.

À 11 heures 40, les maires de Neuilly et de Noisy, accompagnés de M. Leclaire, président du comité, reçoivent sur le quai de la gare de Nogent les invités, qu'un train spécial de la Compagnie des tramways nogentais, pavoisé pour la circonstance, amenait sur la place de Neuilly, où *l'Harmonie*, escortée d'une foule considérable, exécutait *La Marseillaise*.



NEUILLY-sur-MARNE -- Le Pont

Le pont sur la Marne. (Source : A. M. de Neuilly-sur-Marne, 2Fi0130)

*Sur la gauche, on remarque l'état du chemin de halage à Noisy.*

*Sur la rive droite, à Neuilly en amont du pont un petit embarcadère et en aval l'aménagement de la berge pour l'accostage de bateaux chargés de charbon à destination de l'usine des eaux dont on aperçoit le haut des premiers bâtiments et les cheminées.*

### ***Les Discours***

Arrivé au milieu du pont, où les pompiers forment la haie, le cortège s'arrête pour entendre d'abord M. Fouquet retracer l'historique du pont, M. Poilpot remercier tous ceux qui ont aidé à sa construction et M. Leclaire envisager l'avenir dans un discours fort applaudi et dont voici des extraits.

« J'ai laissé aux représentants autorisés de Neuilly-sur-Marne et de Noisy-le-Grand, le soin de vous retracer l'histoire de ce pont qui relie nos deux communes et dont l'inauguration nous réunit aujourd'hui. Je leur ai laissé également l'honneur dont je suis certainement jaloux, de remercier les municipalités du Raincy et de Gagny pour le concours financier qu'elles ont bien voulu apporter à cette œuvre. Après avoir remercié le secrétaire général du département et les « *représentants les plus*

<sup>3</sup> Le texte ci-dessous reprend de larges extraits de l'article de *L'Écho du Raincy* n°407 du 09 juin 1889.

<sup>4</sup> Hebdomadaire *L'Écho du Raincy* n°406 du 02 juin 1889.

*autorisés* » (sénateur, députés, conseiller général, ...), il leur adresse ses sincères remerciements pour le bon accueil qu'ils ont fait à l'invitation.

« Je suis heureux et fier à la fois de voir combien cette journée laissera dans notre canton un impérissable souvenir, elle permettra en même temps aux représentants du gouvernement de la République de constater de quel bon esprit sont animés ses habitants, ils verront que ces populations économes et laborieuses ne demandent qu'à travailler. »

« Nos vieilles communes abandonnées comme à dessein depuis de longues années semblent tout à coup se réveiller et demander la place à laquelle elles ont droit dans ce grand concert d'activité et de progrès qui fait l'honneur de notre belle France. À qui devons-nous ce résultat ? À vous agriculteurs, commerçants, industriels, qui par votre dévouement aux institutions républicaines, par votre travail, votre persévérance, avez su imposer confiance et rendre nécessaires les grands travaux exécutés dans notre région [...] ».

« Nous sommes et voulons rester de la nation qui travaille, la vraie nation ; pour cela mes chers concitoyens, demandons à nos représentants qu'ils favorisent nos campagnes par la construction de routes, d'écoles, qu'ils aident l'initiative privée dans l'accomplissement de projets de chemins de fer, tramways, facteurs si puissants de la civilisation qui font plus pour l'émancipation de l'humanité que toutes ces théories philosophiques si peu réalisables dans la pratique et qui n'ont jamais été pour nous qu'un motif de discorde [...] ».

Après l'exécution d'un chœur admirablement enlevé par la chorale de Neuilly, M. Laurent, secrétaire général de la préfecture, prenait la parole. Il félicitait chaudement les initiateurs de l'œuvre de l'avoir menée à bien et terminait « en remerciant les quatre communes qui, en coopérant à la construction du pont ont fait acte de solidarité et en annonçant que l'administration serait toujours heureuse d'appuyer des populations républicaines, pleines de zèle et dévouées au gouvernement de la République » (applaudissements prolongés).

### ***Le banquet***

« On se mit ensuite en route pour Noisy. Le cortège gravit à pied le chemin qui monte à la vieille bourgade mérovingienne, pendant que nos honorables y étaient amenés en carrosse. »

« À deux heures, près de deux cents convives étaient réunis dans la salle Varlet, enguirlandée, enrubannée, et faisaient honneur au déjeuner. » L'heure des toasts venue, plusieurs thèmes sont au centre des discours.

Tout d'abord, la concorde entre les communes dont le pont est le symbole.

Ensuite, la Révolution introduite par l'union et le rapprochement des communes, « deux choses qui rentrent dans les traditions de la Révolution dont nous fêtons le centenaire. Qu'était, [...] la France avant 1789 ? Un pays divisé en trois ordres. Il y avait alors des fractions, des France, des provinces. La Révolution a mis tout cela à néant. Elle a fait l'union, la grande France. Les provinces ont disparu, il n'y a plus que des départements, une seule langue, une seule et même loi. C'est la Révolution qui nous a donné tout cela. Elle nous a donné de plus l'idée de l'armée ».

Puis, le pouvoir personnel : « Aujourd'hui il faut lutter contre le pouvoir personnel ; car nous ne voulons plus servir personne [...]. Que ce pont ne serve jamais de passage à l'étranger. Et pour cela il ne faut plus que le pouvoir personnel revienne. Il a été dans le passé le produit des illusions de la gloire. Il a fait la patrie amputée ».

M. Colfavru « pense utile de faire de la politique ; qu'elle nous ramène à la Révolution, à ce grand mouvement qui fut l'initiateur des bienfaits dont nous jouissons aujourd'hui. Ce pont est le résultat d'efforts communs et sur lui a passé la concorde. En pensant au pont de Gournay, il pense aux vieux

péages de la féodalité, aux hommes à particules qui furent nos oppresseurs. La démocratie française fera à M. de Nicolai<sup>5</sup> l'aumône qu'il réclame ».

M. Bry a exprimé « le regret que des susceptibilités peut-être légitimes, mais en tous cas exagérées, aient écarté de cette réunion la municipalité du Raincy, [...]. Et ajouté « jetons un pont sur nos divisions, pour assurer l'unité de la patrie, la grandeur de la France ».

Puis on s'est séparé pour se retrouver le soir, place du Jeu-de-Paume, à Neuilly, où un bal des plus animé a clos cette charmante fête.

### Les coûts de l'inauguration

<i>Inauguration du Pont</i>	
<i>Banquet du 30 Mai 1889</i>	
150 couverts à 6 frs	900. <sup>50</sup>
30 Bouteille Champagne à 6 frs.	180. 00
10 Bouteille Champagne command. par M. Lelain	60. 00
Eau de St. Galmier 1/2 Bout. à 0. <sup>60</sup>	9. 00
Eau de Selzt 1/2 siphon à 0. <sup>30</sup>	8. 00
2 Bouteille Bordeaux supplément	4. 00
8 Bouteille vin Blanc à 1 fr.	8. 00
18 Bouteille vin ordinaire à 0. <sup>60</sup>	10. 80
	<u>1179. 80</u>
<i>Tarif de Neuilly Pleisance</i>	
30 couverts à 2. <sup>90</sup>	87. 90
<i>Tarif Indépendants</i>	
29 couverts à 2. <sup>30</sup>	69. 90
	<u>190. 00</u>
<i>Total Général</i>	1179. 80
	+ 190. 00
	<u>1329. 80</u>
Recu 200. <sup>50</sup>	- 200. 00
Rest. <i>En</i>	<u>1129. 80</u>
<i>L. Varlet</i>	

La facture du banquet du restaurant Varlet (source : A. M. de Noisy-le-Grand)

<sup>5</sup> M. Nicolai est le représentant des concessionnaires du pont de Gournay dans la négociation de son rachat par l'Etat.

Les auxiliaires de l'inauguration ne sont pas oubliés

Sapeurs-pompiers : 25 couverts à 2,50 fr. : .....	62,50
Gendarme et Gardes champêtres : 12 couverts à 2,75fr. : .....	33,00

Tente et vestiaire du bal place du Jeu de Paume à Neuilly

Montage et démontage : .....	307,29
Décoration et éclairage de la tente du bal : .....	161,50

Divers

Ruggieri (feu d'artifice) : .....	20,00
60 affiches à 0,10 fr. : .....	6,00
Autres (fournisseur Ruelle) : .....	59,90
Divers (déplacements) : .....	4,00

Les dépenses d'inauguration sont estimées à 1 400 fr. à partager entre les deux communes. Leurs conseils demandent au préfet « l'autorisation à prélever cette somme de sept cents francs sur les crédits spécialement affectés aux chemins vicinaux ». <sup>6</sup> Ce qui leur sera refusé : les crédits affectés à un objet ne doivent pas supporter des dépenses autres que celles prévues.

**La querelle de la dénomination du pont**

Concorde, union, il n'en est plus question lorsqu'il s'agit de donner un nom au pont. Chaque commune souhaite que le pont porte son nom. Nous sommes dans le non-dit ; en effet la commission de l'inauguration n'a pas évoqué cet aspect et chacun se garde d'en parler. Mais pour assurer cette bonne fin, les habitants des deux communes pétitionnent auprès du préfet.

128 Noiséens adressent les premiers, le 22 décembre 1888, leur pétition en s'appuyant sur trois arguments :

- « Vu sa population et ses ressources, Noisy-le-Grand a proportionnellement fourni la plus forte part dans la contribution [...] demandée aux communes ».  
S'il est vrai que Noisy a une population quatre fois moindre que celle de Neuilly et des ressources plus faibles, Noisy doit supporter une charge beaucoup plus importante due à l'achat des terrains et au coût de construction d'une route. Tandis que Neuilly doit seulement élargir et surélever un chemin existant.  
Et donc « que cette lourde dépense, l'engagement pour le présent et l'avenir mérite une compensation ».
- « Noisy est plus proche ou tout au moins aussi proche que sa voisine du pont ».
- Noisy a vu naguère, construire un fort entièrement sur son territoire et recevoir l'appellation « Fort de Villiers ». « Cette dénomination usurpée qui lui est préjudiciable a dû être établie pour éviter la confusion et de graves inconvénients dans les opérations militaires qu'auraient fait naître sa synonymie avec Noisy-le-Sec également pourvu d'un fort ». Les rédacteurs de la pétition font alors le parallèle avec le pont de Neuilly-sur-Seine en soulignant que « pareille confusion et pareils inconvénients se produiraient tout autrement graves touchant aux relations privées, publiques, civiles et commerciales, aussi bien qu'aux opérations militaires, si l'on admettait la désignation de « Pont de Neuilly » pour le pont sur la Marne.

On remarquera que les pétitionnaires n'écrivent jamais l'appellation « Pont de Noisy-le-Grand ».

Le préfet envoie cette pétition au maire de Noisy pour avis. Celui-ci en fait état au cours du conseil du 8 janvier 1889. « Il ne pouvait entrer dans l'esprit de personne, dit-il, que le pont construit sur la

<sup>6</sup> DCM de Neuilly-sur-Marne DCM de Noisy-le-Grand du 11 juin 1889.

Marne avec l'aide [...] du département et l'État, la commune de Noisy-le-Grand [ayant] fourni la plus large part, portât un autre nom que celui de la commune qui en a sollicité l'édification qu'elle a poursuivie avec énergie et désintéressement. »

« Personne d'ailleurs ne conteste à la commune de Noisy-le-Grand les droits qu'elle a acquis par ses sacrifices pécuniaires. » N'est-ce pas quelque peu présomptueux ?

Les Nocéens ne sont manifestement pas contents de cette pétition et ripostent par la pétition ci-dessous : « Les soussignés habitants la commune de Neuilly-sur-Marne ayant appris que des démarches étaient faites en ce moment auprès de l'Administration supérieure pour faire changer la dénomination primitive du pont en construction sur la Marne, viennent, M. le Préfet, vous prier d'intervenir en leur faveur et demander avec insistance que l'appellation : Pont de Neuilly-sur-Marne soit maintenue. « Ladite réclamation est justifiée :

1°) Par les actes officiels, projets et plans des ingénieurs et agents voyers ;

2°) Par les délibérations du Conseil d'arrondissement de Pontoise ; par les délibérations des conseils municipaux du Raincy, Gagny, Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne ;

3°) Par suite de l'emplacement même du dit pont, lequel se trouve en grande partie construit sur la commune de Neuilly-sur-Marne [...] ».

L'examen des nombreuses pièces du dossier dément les affirmations 1 et 2 ci-dessus. Tous les documents consultés mentionnent systématiquement « le pont sur la Marne » à tel point que l'on peut se demander s'il n'y avait pas une consigne non écrite sur le sujet. Cependant, quelques exemples très peu nombreux, montrent le contraire :

- L'extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'arrondissement de Pontoise lors de Session de 1886, séance du 21 septembre 1886, mentionne : point n°10 - Pont de Noisy-le-Grand ;
- La note du Ministère de l'intérieur du 16 mars 1887 proposant des modifications techniques du pont fait référence au « Pont de Neuilly-sur-Marne » ;
- Par contre, en réponse aux agents voyers, les notes du 11 juin 1887, puis du 20 août, ayant le même objet, font référence au « Pont de Noisy-le-Grand » ;
- La DCM de Gagny du 11 juillet 1885 écrit : « Pont de Neuilly-sur-Marne ».

Heureux hasard ou subtilité, l'affirmation « faire changer la dénomination primitive du pont » oblige les interlocuteurs à répondre sur cette base. Ainsi lors de la séance du conseil municipal de Neuilly du 02 juin 1889, « M. le Président<sup>7</sup> donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Sous-préfet l'informe que l'administration préfectorale n'a pas à intervenir sur la dénomination à donner au **Pont de Neuilly-sur-Marne** ».

Cependant, « M. le Maire propose qu'il soit appelé le **Pont des deux communes**. M. Leclerc fait observer que le nom s'impose de lui-même et qu'on doit laisser faire le temps ; aucune résolution n'a été prise à ce sujet ».

Au cours du conseil municipal de Noisy du 11 juin 1889, M. le Maire rappelle que la question de la dénomination du pont sur la Marne a été agitée au cours de la fête d'inauguration et les Conseils Municipaux de ces deux communes ont décidé, d'un commun accord, d'exprimer le vœu que l'administration supérieure donne à ce pont le nom de « Pont des deux Communes ». Cependant, à la demande de M. Carré, le conseil « exprime le vœu que le pont [...] soit dénommé « **Pont des deux communes de Noisy-le-Grand et Neuilly-sur-Marne** ». Il est évident qu'une appellation aussi longue

---

<sup>7</sup> Comprendre M. le président de séance, ici le maire de Neuilly.

et rompant l'accord conclu n'avait aucune chance d'être adoptée par la population. D'autre part, si les maires et conseils étaient d'accord, pourquoi n'ont-ils suivi la procédure habituelle, c'est-à-dire communiquer au préfet deux délibérations, aux termes identiques ? Ce qui aurait figé la dénomination.

Avec le temps, celle de « Pont de Neuilly-sur-Marne » raccourcie en « Pont de Neuilly » s'imposera. Quelques facteurs l'expliquent simplement :

- L'hebdomadaire dominical *L'Écho du Raincy* utilisera quasi systématique pendant une dizaine d'années l'expression « Pont de Neuilly-sur-Marne » pour relater les événements. Ce qui aura sans aucun doute un impact fort considérant la diffusion du journal, relativement à celles des délibérations des conseils municipaux et des deux pétitions.
- Autre point fort : la tradition. Les exemples de Bry-sur-Marne et Gournay-sur-Marne entre autres montrent que lorsqu'une rivière ou un fleuve traverse ou passe à proximité d'une ville comportant le nom du cours d'eau, le pont le plus proche prend le nom de la ville. On objectera que le pont de Bry aurait pu s'appeler le pont de « Le Perreux » ou « du Perreux ». La règle du plus simple et du plus court s'impose dans la vie quotidienne.



**Le quai de déchargement du charbon aménagé quelques années après la mise en service du pont**  
(Source : A. M. de Neuilly-sur-Marne 2 Fi0216)

Pendant la période de construction du pont, les deux sections de la commune de Neuilly-sur-Marne se séparent. Ce qui nécessite une loi. Ainsi, dans sa séance du 22 février 1892<sup>8</sup>, la chambre des députés adopte un projet de loi fixant les conditions de la séparation du territoire de Neuilly-sur-Marne en deux communes : Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance. Après avoir défini la limite territoriale entre les deux communes, le texte indique :

*Art. 3 - Les autres conditions de la séparation sont réglées comme suit : [...]*

*Art. 5 - Les deux communes participeront au remboursement de l'emprunt de 33 000 fr. contracté par Neuilly-sur-Marne pour la construction d'un pont sur la Marne, d'après le montant de leurs quatre contributions directes ». Autrement dit au prorata de leurs revenus.*

<sup>8</sup> Journal officiel du 23 février 1892.

Enfin, outre son intérêt premier et immédiat, le pont de Neuilly-sur-Marne sera utilisé comme point d'arrivée et d'étapes aux courses de yachting. De nombreux journaux en attestent. Par exemple,

Le journal Gil Blas du 13 octobre 1894 annonce que le lendemain, aura lieu « *le troisième match annuel à l'aviron à quatre rameurs entre la société les « Mabouls » et la société « En douce » sur le parcours habituel du pont de Neuilly-sur-Marne au pont de Bry-sur-Marne (3 600 mètres)* ».

On lit aussi dans la rubrique *Aviron* du quotidien Le Matin du 01 septembre 1898 : *La Coupe de Paris, course à un rameur, se disputera le 9 octobre, à deux heures et demie, du pont de Neuilly-sur-Marne à la passerelle du Perreux.*

Le site de la ville de Neuilly-sur-Marne résume bien le devenir du pont.

« Cet ouvrage sera détruit pour des raisons stratégiques militaires le 14 juin 1940. Un pont provisoire à une seule voie le remplacera et sera à son tour abattu par les allemands en même temps que le viaduc du chemin de fer dans la nuit du 25 au 26 août 1944.

Dès la Libération, on cherche de nouveau à relier les deux rives de la Marne par un passeur en attendant de relever la structure détruite. C'est M. Le Pichon de Gournay qui en obtiendra la concession suite à des négociations entre les communes de Noisy-le-Grand et Neuilly-sur-Marne, la Compagnie Générale des Eaux, intéressée pour la circulation de son personnel entre les deux usines, et les Ponts et Chaussées. Ce sont ces derniers qui prendront en charge le salaire du passeur laissant aux communes l'éclairage des abords et les baraques d'appontements<sup>9</sup> ».

Un pont provisoire à une voie, en structure métallique et chaussée en bois, sera construit et subsistera jusqu'à la construction du pont actuellement en place, inauguré en novembre 1968.



**Le pont de Neuilly-sur-Marne 2019** (source : JB 2019 – 28)

Le résumé de l'histoire du premier pont de Neuilly-sur-Marne nous révèle plusieurs contraintes. Tout d'abord, le temps entre l'idée et le début du projet, en l'espèce plus de 40 années. Ensuite, la prégnance des aspects financiers et des procédures liées demandant de 4 à 5 années. Comme par opposition, on constate une rapidité des discussions sur la définition technique qui sont concentrées sur

<sup>9</sup> Extrait de <https://www.neuillysurmarne.fr/>.

6 mois. Et un délai d'exécution des travaux des voies d'accès et de construction du pont lui-même d'environ 1 année.

Il faut souligner l'importance des agents voyers, véritables maitres d'œuvre techniques et financiers des projets auprès du préfet.

*Bruno JOUËT*

## **Bibliographie**

Principales sources documentaires

Archives municipales de Noisy-le-Grand.

Cotes 33W18, 5W23, 35W1 spécifiques au pont.

DMC

Archives municipales de Neuilly-sur-Marne

DMC

S. H. R. P. A. (Société Historique du Raincy et du Pays d'Aulnoye)

Collection de l'hebdomadaire L'Écho du Raincy

Etude sur le pont de Gournay.

Archives municipales du Raincy

DMC

Archives départementales de Seine-Saint-Denis

Cote 93/239 Neuilly-sur-Marne. Dossier technique du pont

Cote 93/259, 260 Noisy-le-Grand. Voirie

Archives départementales du Val-d'Oise

Rapports au Préfet

Délibérations du conseil général du département de Seine-et-Oise



## PAUL PAMBRUN “ UN ÉLU AU SERVICE DE SA VILLE, NOISY-LE-GRAND ”

Une quatre voies traverse le cœur de la ville de Noisy-le-Grand, pour contourner le centre-ville, elle s'appelle boulevard Paul PAMBRUN : construite dans les années 1960, voici son histoire.

Paul PAMBRUN est né le 26 janvier 1879 à Clichy-la-Garenne (Seine).

Orphelin de sa mère à 3 ans, il est élevé par ses grands-parents, jusqu'à l'âge de 7 ans, dans les Pyrénées.

Il revient à Clichy auprès de son père pour commencer sa scolarité à l'école communale, puis obtient une bourse pour le collège Chaptal où il passe son brevet. Sa facilité d'étude lui permettrait de continuer, mais la perte cruelle de son père l'oblige à quitter le collège pour continuer, avec son oncle, l'exploitation du commerce de vinaigrier que son père dirigeait.

À sa majorité en 1900, après s'être marié avec sa voisine, une amie d'enfance, ils exploitent le fonds de commerce, à leur compte, l'augmentent d'un rayon d'épicerie en gros, travaillent avec acharnement pour toujours l'agrandir. Lui, visite la clientèle, elle, surveille la bonne marche de la maison.



À Clichy - Établissement PAUL PAMBRUN, début XX<sup>e</sup> siècle.  
(collection particulière Francis Leroy)

Très estimé à Clichy, il est élu conseiller municipal à Clichy aux élections de 1908 et conserve son mandat jusqu'en 1925. Il remplit les fonctions de Syndic du Conseil municipal, est secrétaire du Syndicat de l'épicerie en gros de la Région Parisienne et président de l'Union des Commerçants de Clichy.



Intérieur de l'Épicerie en gros PAUL PAMBRUN à Clichy, avec les voitures de livraison attelées aux chevaux, début XX<sup>e</sup> siècle. (Collection particulière Francis Leroy).

En octobre 1925, il vient habiter à Noisy-le-Grand, dans une propriété située actuellement (en 2019) au 64, avenue Émile Cossonneau.



Entrée de la propriété de M. Paul PAMBRUN et de sa famille, 196 Grande Rue. Encore visible en 2019, au 64, rue Émile Cossonneau.



Photographie de la propriété et de la famille de M. Paul Pambrun à Noisy-le-Grand.  
À leur arrivée, M. et Mme Paul PAMBRUN ont fait installer une véranda sur le devant de la maison. (Collection particulière Francis Leroy).

À son arrivée à Noisy-le-Grand, M. Pambrun entre en relations avec ses voisins qui sont membres du Conseil Municipal. En 1929, lors des élections, il accepte de faire partie de la nouvelle liste du maire sortant, M. Léon BERNARD, qui est portée de 16 à 23 membres. Paul PAMBRUN entre au conseil municipal qui réélit maire M. Léon BERNARD et élit M. Paul PAMBRUN 3<sup>e</sup> adjoint. Il est membre de la commission des fêtes et de celle des eaux, gaz, électricité. À la suite du décès du maire M. Léon BERNARD survenu le 5 novembre 1932, une élection partielle a lieu le mois suivant pour pourvoir 5 postes de conseillers vacants. Le nouveau conseil élit maire Léon LEFEVRE et Paul PAMBRUN est élu premier adjoint ainsi que membre de la commission du personnel. M. Léon LEFEVRE étant victime d'un accident en juin 1933, M. Paul PAMBRUN est amené à le remplacer à la tête de la municipalité. (extrait des délibérations du conseil municipal : fichiers M. Claude Coquard).

Les connaissances administratives qu'il avait acquises lors de son passage au conseil municipal de Clichy facilitent la tâche d'adjoint qui lui est confiée. Presque tous les jours il est à la mairie et n'en sort bien souvent que vers 21 heures, profitant lorsqu'il est seul de mettre à jour les dossiers dont il a la charge. Son amabilité, sa bonté, sa droiture font qu'il est sollicité par tout le monde, sa façon d'arranger les affaires les plus délicates lui ont acquis une popularité telle que c'est à lui que l'on souhaite s'adresser de préférence. Aux séances du Conseil, il prend souvent la parole pour expliquer son point de vue au sujet des questions en discussion, l'expose d'une façon claire et précise, aussi est-il très écouté et a l'estime de tous ses collègues.

Il est décédé à Noisy-le-Grand le 26 Août 1933 à l'âge de 55 ans.

De nombreuses réalisations sont faites. On peut les trouver dans le compte rendu de gestion de la commune de 1929 à 1932.

Liberté, Égalité, Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité

## COMMUNE DE NOISY-LE-GRAND

(Seine-et-Oise)

## GESTION MUNICIPALE

de 1929 à 1932

Chers Concitoyens,

En mai 1929 vous avez bien voulu renouveler votre confiance aux Conseillers municipaux sortants et la reporter également aux candidats nouveaux qu'ils vous présentaient, le nombre des édiles ayant été porté à cette date à 23.

Bénéficiaires de cette confiance, nous vous en sommes toujours reconnaissants, c'est pourquoi notre mandat n'expirant qu'en 1935 nous estimons qu'il est de notre devoir de soumettre à votre jugement le compte rendu des travaux que nous avons réalisés pendant ces trois années de gestion.

C'est sans crainte que nous le faisons, car nous pouvons affirmer qu'elles ont été trois années de labeur constant, méthodique et utile et que nous éprouvons une satisfaction bien légitime en constatant que le programme que nous vous avions proposé de réaliser en six ans, le sera complètement dans un avenir très prochain, et que non seulement nous aurons tenu ainsi toutes nos promesses, avec une avance appréciable, mais que nous avons fait face aussi à tous les imprévus, — et ils furent nombreux — qui se sont présentés.

Voyons d'abord nos promesses de 1929, et pour faciliter votre examen répétons-les en inscrivant sous chacune d'elles les résultats acquis.

**Services administratifs.** — *Maintien de la bonne administration de tous les services. — Continuation de la permanence journalière assurée, aux heures déterminées, par un membre de la Municipalité pour recevoir et renseigner les administrés.*

Le maintien de la bonne administration de tous les services n'est pas contestable, aucune réclamation véritablement fondée n'a jamais été formulée.

La permanence journalière a été depuis 1929 étendue aux dimanches pendant la matinée de ceux-ci, et chose importante, un adjoint a été chargé de faire auprès de la Caisse des Assurances sociales toutes les démarches nécessitées par des cas litigieux.

**Voirie générale.** — *Entretien et remise en état des voies existantes. — Aménagement et embellissement des promenades publiques. — Établissement de plans en prévision d'alignement, d'élargissement ou redressement de chemins et de rues (cet important problème de viabilité reste subordonné aux disponibilités financières, accrues des subventions que nous ne manquerons pas de solliciter. Il exige en outre un classement général afin que les travaux soient effectués par rang d'urgence). — Des démarches pressantes seront faites afin d'obtenir rapidement le classement dans la voirie départementale des boulevards Foch et Souchet.*

Un très gros effort a été accompli en ce qui concerne la voirie. Au lieu des réparations partielles d'antan, des réfections générales ont été pratiquées. En trois ans, 12.215 mètres de voies ont été pavées, rechargées, cylindrées ou goudronnées. C'est notamment : la Grande-Rue, la rue de Malnoue, rue Rouget-de-l'Isle, rue du Pavé-Neuf, rue du Docteur-Sureau, route de Villiers, rue d'Alsace-Lorraine, rue Gambetta, rue de la République (pour la partie qui incombe à la commune), rue des Loges, avenue des Yvris, boulevard Souchet (sur 250 mètres environ). Ce programme va se continuer et nous prévoyons pour 1933 la réfection de 3.500 mètres de nos voies. En outre nous poursuivons méthodiquement la signalisation de nos rues qui sont peu à peu pourvues de plaques indicatrices. Le numérotage des maisons a été revu et complété. Un plan indicateur placé place de la Mairie, renseigne exactement sur la topographie de notre commune ; des passages cloutés ont été établis en certains points, d'autres endroits dangereux en seront pourvus et, sous très peu de jours, les croisements dangereux, les écoles seront visiblement signalisés.

Des bancs ont été disposés sur nos promenades ou places et nous avons acquis dans de bonnes conditions près de 10.000 mètres carrés de pelouse dans la partie du parc de la Mairie située entre celle-ci et la rue de la Terrasse ; afin de ménager pour l'avenir des espaces libres suffisants, et la création éventuelle d'un square.

Pour toutes les voies à trafic d'une certaine importance ou susceptibles d'avoir à supporter ce trafic, les plans d'alignements nécessaires ont été établis.

Les démarches promises en vue du classement des boulevards Souchet et Foch ont été faites. Elles ont eu pour première conséquence la visite sur place de l'Ingénieur en chef du Département, ce qui n'est pas dans les usages courants. C'est parce que celui-ci nous a déclaré qu'il ne pouvait admettre dans la voirie départementale que des rues en état de viabilité que nous avons mis dès ce moment à l'étude la construction de ces boulevards, en réalisant dès l'abord les 250 mètres qui sont signalés plus haut. Mais préalablement à la construction de surface, il faut réaliser la construction souterraine, c'est-à-dire les canalisations d'eau, de gaz et d'égout. Les premières sont installées en partie, celle d'égout est d'importance,

car il s'agit là du collecteur qui recevra une grosse partie des eaux de ruissellement de la Commune. Tout cela est à l'étude et nous avons le ferme espoir de terminer ces travaux avant la fin de notre mandat.

Il faut considérer qu'il s'agit là de travaux de l'ordre de près de 2 millions, pour lesquels nous recevons, naturellement de grosses subventions de l'Etat et du Département, et qu'en matière administrative la patience est de rigueur.

**Sécurité.** — *Amélioration constante du service de secours contre l'incendie et les accidents.* — *Poursuite de l'étude en vue de l'installation d'un poste de ces secours au Richardet.*

Le service de secours contre l'incendie a été très amélioré.

Le nombre des pompiers a été augmenté, il est actuellement de vingt-sept.

Le matériel a été modernisé (voiture automobile, établissement de bouches d'incendie, tuyaux en quantité suffisante équipement vestimentaire des hommes); enfin, depuis peu, la sirène placée dans le campanile de la Mairie permet d'alerter les pompiers dans le minimum de temps.

Le poste de secours promis au Richardet est créé. Installé dans les dépendances de l'école, il comprend le matériel de premier secours et six pompiers habitant le quartier assurent volontairement le service.

**Police.** — *Extension de la surveillance de la rue et des champs.* — *Surveillance spéciale des rives de la Marne en vue d'empêcher toutes baignades licencieuses.* — *Répression sévère du maraudage et de tous délits.*

La police de la rue et des champs est faite par nos deux gardes qui ont pourchassé les maraudeurs avec l'activité qu'attestent les quatre cents procès-verbaux dressés par eux en ces trois années.

Les baignades licencieuses, si regrettables, sont plus difficiles à réprimer. A plusieurs reprises la gendarmerie est venue prêter main-forte à nos deux gardes, impuissants à faire respecter les arrêtés municipaux aux centaines de baigneurs qui envahissent nos rives pendant l'été. Il faut reconnaître cependant que la situation s'est très sensiblement améliorée et que nous ne voyons pas grand chose de plus dans notre commune que ce que l'on peut voir sur certaines plages, mêmes cotées.

**Écoles.** — *Etude en vue de la création d'un groupe scolaire à La Varenne, ainsi que l'adjonction d'une deuxième classe au Richardet.* — *Surveillance attentive de la fréquentation scolaire.* — *Développement des œuvres péri-scolaires existantes (Caisse des Ecoles, Mutualité scolaire, Bibliothèque scolaire, Garderies générales).* — *Etude pour l'organisation d'œuvres à créer (cinéma scolaire, Inspection médicale, Colonies de vacances à la mer ou à la montagne, Cours du soir).*

L'étude du Groupe de la Varenne est faite. Les terrains nécessaires sont achetés, payés, le projet est établi et nous pensons pouvoir en commencer la construction bientôt.

Non seulement une deuxième classe a été édifée au Richardet mais une troisième fonctionne dans le préau provisoirement affecté à cet usage.

La fréquentation scolaire est très surveillée ainsi qu'en font foi les listes de parents appelés chaque mois devant la Commission compétente pour fournir des explications au sujet des absences répétées de leurs enfants à l'école.

Les œuvres péri-scolaires ont eu toute notre bienveillance: Le Cinéma scolaire va fonctionner d'ici peu: l'Inspection médicale fonctionne, et si les Colonies de vacances n'ont pas été continuées c'est à cause du peu d'empressement des familles à y souscrire. Il en a été de même pour les Cours du soir qui n'ont pu être créés, faute d'élèves en nombre suffisant.

**Transports en commun.** — *Amélioration de tous ces services en général.* — *Extension des moyens de transport.* — *Abris fermés au départ de Paris.* — *Voitures plus spacieuses et de plus grand confort.* — *Augmentation du nombre des départs et accélération de la marche des voitures.*

Nous avons toujours soutenu les revendications de la ligue des usagers du 120 et sommes intervenus chaque fois qu'il était nécessaire pour obtenir des améliorations. Des résultats ont été obtenus, les voitures sont plus confortables, les départs sont plus fréquents, le service a été prolongé jusqu'à une heure plus avancée et enfin d'autres moyens de transport (taxis tous les jours, autocars le dimanche, pendant l'été) permettent des déplacements plus rapides. Il faut considérer aussi que l'extension du métro jusqu'à Vincennes, devant modifier le terminus parisien du 120, il n'a pas été possible d'obtenir les abris fermés que nous avions demandés.

**Eau. — Gaz. — Electricité.** — *Réalisation du programme des extensions de canalisations d'eau, de gaz, ainsi que du réseau électrique.* — *Amélioration et extension de l'éclairage public.* — *Etude en vue de la révision des contrats en cours.*

Toutes les demandes d'alimentation en eau, répondant aux conditions exigées par le Syndicat intercommunal (5 logements de 2 pièces par 100 mètres de canalisation) ont été satisfaites. L'éclairage public a été doublé et modernisé et la révision des contrats (redevance versée à la Compagnie du Gaz sur la consommation de l'éclairage électrique public) nous a valu une réduction sensible (2.000 francs par an environ).

**Postes. — Télégraphe. — Téléphone.** — *Création de bureaux auxiliaires dans les agglomérations éloignées du Centre.* — *Pose de boîtes à lettres en différents points.* — *Installation d'un poste téléphonique à trafic constant permettant de téléphoner, dans des cas urgents, de jour ou de nuit, dimanches et fêtes.*

La rétribution accordée aux receveurs auxiliaires n'encourage pas suffisamment les candidats à ce poste. Une recette ouverte dans le quartier de la Varenne a été abandonnée par le titulaire et aucun autre commerçant n'a consenti jusqu'à présent à se charger de ces fonctions.

Onze boîtes à lettres nouvelles ont été posées depuis trois ans. Elles sont actuellement au nombre de seize et semblent pour l'instant, répondre à tous les besoins.

Le poste téléphonique à trafic constant, de jour et de nuit fonctionne depuis 1929. Il est installé chez le concierge et rend de réels services à ceux, qui pendant les heures de fermeture c'est-à-dire le dimanche après 11 heures et tous les soirs après 21 heures, ont des communications à faire.

**Hygiène.** — *Amélioration et extension du service d'enlèvement des ordures ménagères. — Etude pour la création d'un établissement municipal de bains et douches. — Projet en vue d'assurer l'écoulement des eaux ménagères et résiduares. — Stricte application du règlement sanitaire.*

Le service de l'enlèvement des ordures ménagères a été étendu, doublé, mais les frais qu'il nécessite devant être récupérés sur les seuls bénéficiaires dudit service, les habitants qui ne sont pas desservis par lui, ne paie pas la taxe afférente.

L'établissement de bains et douches sera édifié en 1933, à l'angle de l'avenue Georges-Laigneau et de la rue du Potager. Le terrain est acheté, payé, le projet approuvé par les services compétents et sa construction n'a été reportée en 1933 que pour permettre l'assainissement d'urgence de la mare Dimanche, deux projets ne pouvant être subventionnés sur le produit des jeux la même année dans une même commune.

En vue d'assurer l'écoulement des eaux, un plan des pentes de toutes nos rues a été établi. Mais l'écoulement des eaux usées est subordonné à l'aménagement de la région parisienne qui prévoit différents collecteurs spéciaux.

Le règlement sanitaire est strictement appliqué et la Commission d'Hygiène exerce une surveillance constante, d'accord avec l'architecte communal et le vétérinaire sanitaire.

**Finances.** — *Etude attentive du budget et continuation de la bonne administration des deniers communaux.*

Vous pensez bien, que de bonnes finances étant obligatoirement à la base de toute bonne administration, le budget a toujours eu nos meilleurs soins et que son établissement est, chaque année, précédée d'une étude très approfondie. Les rapports de la Commission des Finances en sont le témoignage irréfutable.

**Œuvres sociales.** — *Développement des œuvres d'assistance. — Encouragement aux œuvres sociales ainsi qu'aux sociétés d'intérêt public, telles que : Pupilles de la Nation, Groupement de Défense des intérêts des Veuves de guerre, Anciens Combattants, et à toutes les sociétés locales sportives, musicales, lyriques et autres. — Développement de la Bibliothèque municipale.*

Notre sollicitude a toujours été acquise aux œuvres d'assistance. Le Bureau de Bienfaisance a eu ses moyens sensiblement accrus, sa Commission administrative fonctionne régulièrement, et son activité est démontrée indubitablement par le registre de ses procès-verbaux de séance. Ce vieux registre qui date de 1891 ne comptait que 211 pages manuscrites en 1925. De 1925 à 1932 il s'est couvert de 333 nouvelles pages de rapport.

Les taux d'assistance aux femmes en couches, ainsi que la mensualité versée aux vieillards assistés ont été sensiblement augmentés. Des subventions ont été accordées, des locaux ont été mis à la disposition de toutes les sociétés locales et récemment nous avons acquis 12.600 mètres carrés de terrain dans la prairie bordant la Marne, en bas du parc de la Mairie, et 15.700 mètres carrés dans la partie mitoyenne, au-dessus, afin de créer dans la prairie un terrain de sport, dans la seconde partie un terrain de jeux pour que nos sociétés sportives et les enfants de nos écoles puissent pratiquer largement tous les sports. Comme encouragement promis aux sociétés sportives, reconnaissez que la réalisation a dépassé la promesse.

La Bibliothèque municipale a eu sa subvention sensiblement augmentée. Il est regrettable que la population ne réponde pas avec plus d'empressement à l'appel du bibliothécaire dont les efforts sont méritoires.

**Lotissements.** — *Contrôle rigoureux assurant l'application des lois de 1919 et 1924, ainsi que de celles concernant l'aménagement des lotissements défectueux et des habitations à bon marché. Un membre de la municipalité se tiendra, à jours et heures fixés, à la disposition des intéressés pour leur fournir tous renseignements utiles.*

Les lotissements ont eu toute notre attention. Désireux de faire aménager les défectueux avec le concours de la loi Sarraut, nous avons renseigné, guidé, et aidé les intéressés pour qu'ils se constituent en Associations syndicales autorisées. De fort nombreuses réunions ont eu lieu à la mairie à cet effet. Toutes les opérations préliminaires (constitution des dossiers, établissements de plans, devis, budgets) ont été faites par la commune, les frais ont été aussi avancés par elle et les Associations n'ont remboursé ces avances que lors de la perception de la subvention que leur accordait l'Etat.

Seize Associations syndicales ont été ainsi constituées et nous sommes convaincus d'avoir ainsi bien travaillé dans l'intérêt de la commune et des lotis. 10 kilomètres de voies ont été ainsi créées, construites et complètement équipées.

Voilà ce qui concerne nos promesses et la façon dont nous les avons tenues.

\*\*

Voyons, maintenant, ce qui, n'étant pas prévu, a tout de même été réalisé, et ce qui va l'être prochainement.

En premier lieu se placent :

1° **La création de l'avenue des Yvris**, belle voie de 1 kilomètre qui relie le Richardet au centre.

2° **La construction du boulevard Souchet** sur 250 mètres environ, afin de servir d'amorce à la mise en état complète des deux boulevards.

3° **La couverture du fossé de la Grande-Rue**, véritable cloaque qui existait au mépris de toute hygiène, entre la rue Cressent et la rue Rouget-de-l'Isle.

4° **L'assainissement de la Mare Dimanche.** — Vous savez que si jusqu'à une certaine époque, l'eau de pluie, amenée de tous les points du plateau par les pentes naturelles à cette mare, s'écoulait à la Marne par les voûtes, pierrées, canalisations, établies il y a fort longtemps et desquelles on ne possède malheureusement aucun plan, ces organes d'évacuation furent peu à peu démolis par la vétusté ou par la main des propriétaires du sol traversé, qui en période sèche ne comprenaient pas toujours l'utilité de ces travaux. Il y a deux ans, à la suite d'une période particulièrement pluvieuse, la mare s'emplit puis déborda, inondant les rues et les maisons dans un rayon assez étendu. Tous les moyens d'épurement employés

s'avèrent impuissants et la nécessité de travaux de canalisation importants s'imposa. Ils furent mis à l'étude, sitôt que des travaux de terrassement accomplis d'urgence, et dans l'eau, eurent provisoirement détourné le cours des eaux et dégagés nos concitoyens inondés. Pendant deux ans, plans, devis, firent la navette entre les différents services intéressés, mais nous venons d'être avisés que le projet définitivement approuvé, vient d'être l'objet d'une subvention de 90.000 francs, et les travaux vont commencer certainement d'ici la fin de l'année. Rappelons que la canalisation qui va être construite prendra au passage le fonds de pente de l'avenue Georges-Clémenceau, inondé à chaque gros orage et qui sera délivré définitivement lui aussi de ce gros inconvénient.

5° L'accroissement constant du nombre des enfants, a rendu nos écoles insuffisantes. Disons à ce sujet en passant, qu'au lieu de reprocher au Conseil de 1904 d'avoir fait une trop vaste école au Centre, il eut été préférable de l'engager à en construire une beaucoup plus grande encore. Nous sommes obligés en effet de prévoir la construction de sept nouvelles classes qui, si elles eussent été faites à cette époque, auraient économisé quelques centaines de mille francs au budget de l'Etat et du Département et plusieurs dizaines de mille francs au budget communal.

Pour placer tous les élèves nous avons construit deux classes nouvelles à l'école de garçons, puis installé deux autres classes dans la salle dite, précédemment, du percepteur, mais les élèves étant partout en surnombre et cinq classes garçons et cinq classes filles étant actuellement en service, nous allons construire, rue d'Alsace-Lorraine, au droit de l'école actuelle, mais sur le côté opposé, une école de filles comportant sept classes, l'école existante étant alors réservée aux garçons. Les plans sont établis, les terrains envisagés sont soumis aux formalités d'expropriation pour cause d'utilité publique et le jury d'expropriation sera prochainement appelé à en fixer le prix.

6° L'accroissement de la population ayant pour résultat naturel l'augmentation du nombre des décès, notre cimetière communal d'une superficie d'environ 5.000 mètres carrés est apparu comme devant être insuffisant à bref délai, et la nécessité de trouver rapidement un terrain propre par la nature de son sol, son nivellement, et son éloignement d'habitation, à la création d'une nécropole, s'est fait immédiatement sentir.

Après différents examens notre choix s'est fixé sur un ensemble de terrains sis route de Villiers et Clos-de-Chèvres, d'une superficie totale de 22.500 mètres carrés, terrains qui ont reçu l'approbation du géologue enquêteur et qui, comme ceux destinés aux écoles de la rue d'Alsace-Lorraine, sont soumis aux formalités d'expropriation et à l'appréciation du jury *ad hoc*.

7° Ceci est un petit fait, mais doit être noté en passant. Nous avons créé un marché alimentaire au Richardet, qui n'avait pas non plus été prévu.

8° La construction du campanile de la mairie, avec horloge à sonnerie et sirène d'alarme.

9° L'achat des 10.000 mètres carrés de terrain derrière la mairie, en vue de ménager la perspective actuelle et de réserver des espaces libres suffisants pour l'avenir, n'était pas non plus prévu, pas plus que celui des 28.300 mètres carrés destinés aux sports et aux jeux. Il fut cependant réalisé et ce, dans d'excellentes conditions de prix et de facilités de paiement, par suite de conversion d'emprunts qui permirent avec une annuité très peu augmentée de payer cette acquisition.

10° Enfin, chose imprévisible en 1929, devenue malheureusement réalité en 1931 : le chômage.

Nous avons conscience d'avoir fait, à ce sujet, tout notre devoir. Devoir de solidarité, d'humanité, d'entraide. Après avoir chargé notre Bureau de Bienfaisance de secourir les premiers chômeurs, le nécessité de créer une Caisse de chômage nous apparut impérieuse dès octobre 1931. Créée à cette époque, elle ne reçut l'approbation qu'en décembre suivant et fonctionne régulièrement depuis cette date. Notre Conseil est un des premiers de la région et même du département qui ait institué cette caisse, qui l'ait affiliée au fonds départemental et qui ait appliqué également un des premiers les conditions intégrales de ce fonds.

Une Commission paritaire gère cette caisse, soumise bien entendu à tous les contrôles départementaux et d'Etat. Contrôles qui, jusqu'à présent, lui ont valu les félicitations des contrôleurs appelés à examiner ses comptes et travaux.

En outre, l'intérêt de la Commune, et celui, bien compris, des chômeurs, étant de procurer du travail à ceux-ci, nous sommes intervenus à chaque occasion auprès des entrepreneurs chargés de travaux communaux pour qu'ils recrutent leur main-d'œuvre parmi les chômeurs locaux. Nous ne manquerons pas de faire de même lors des prochains grands travaux qui vont être accomplis pour l'assainissement de la Mare Dimanche et la construction des écoles de la Varenne, du Centre et des Bains et Douches.

\* \* \*

Voilà, chers électeurs, brièvement résumé, le compte rendu de nos travaux. Ce n'est pas mal, vous dites-vous, mais qu'est-ce que cela a dû coûter ? Pas ce que vous croyez, certainement.

Des subventions importantes nous ont été accordées et malgré l'exécution de tous les travaux énoncés ci-dessus, l'on peut dire que nos contributions n'ont augmenté que dans une faible proportion. De 484 en 1929, nos centimes additionnels ne sont, en 1932, qu'au nombre de 554, ce qui est fort peu si l'on considère l'importance des travaux exécutés, des acquisitions faites et des charges supportées.

Nous vous assurons que nous continuerons à administrer la Commune avec la même sagesse, sans bruit, en dehors de toute préférence politique ou personnelle, n'ayant en vue, comme toujours, que l'intérêt général et le désir de bien faire. Vous pouvez compter pour cela sur notre entier dévouement.

**VIVE NOISY-LE-GRAND ! VIVE LA REPUBLIQUE !**

Léon LEFÈVRE, Paul PAMBRUN, Armand GUNDHARDT,  
Louis VAILLANT, *adjoints* ; LAPERSONNE, SURNOM,  
JARDIN, DEVIES, MOISSET, BURCKNER, MAYOLLE,  
LINOIR, LHUILLIER, GIBOT, SALETTES, NECTOUX,  
VENDEL, BIZON, *Conseillers municipaux*.

Article paru dans :

L'ECHO DU RAINCY (Hebdomadaire 54<sup>e</sup> Année Samedi 2 Septembre 1933)

MORT DE MONSIEUR PAMBRUN Maire-Adjoint de NOISY-LE-GRAND

*Mercredi dernier, au milieu d'une nombreuse assistance et d'une famille, émues, ont eu lieu les obsèques du regretté maire-adjoint de Noisy-le-Grand, M. Paul-Vincent Pambrun, décédé subitement. Manifestation imposante qui a prouvé l'estime et la sympathie qu'avait su conquérir le défunt parmi la population de Noisy. Nombreuses étaient les personnalités du canton qui avaient tenu à venir témoigner de leur sympathie à la famille, Il en était même venu du canton voisin, de Boissy-Saint-Léger ; nous ne les nommerons pas de peur d'en oublier.*

*Le catafalque qui disparaissait sous les fleurs avait été dressé à la mairie, c'est-à-dire à l'endroit où il avait tant travaillé pour la commune ; c'est là que la famille éplorée et la municipalité recevaient les nombreux amis venus témoigner leur sympathie. Le service d'ordre était assuré par la subdivision des sapeurs-pompiers sous la direction de leur lieutenant M. Boda et toutes les Sociétés dont faisait partie le défunt étaient représentées. À 1h30 le cortège se met en marche précédé des drapeaux de la 1286<sup>e</sup> des vétérans de l'armée de terre et de mer, de l'Union Nationale des Combattants, des Combattants républicains et de la Société "L'Avenir", pour se rendre à l'église ; à l'issue du service religieux, deux discours furent prononcés ; l'un par M. Lefèvre, maire, l'autre par M. Guillaume Ballu, député de la circonscription. Après avoir présenté les excuses de M. le sous-préfet empêché pour raison de service, de M. Amiard Sénateur et Président du Conseil Général en traitement à Vittel, de M. Joly, secrétaire adjoint de la Caisse des Ecoles et MM. Debons et Leclerc, directeurs d'Associations syndicales, M. Lefèvre, maire, prononça les paroles suivantes :*

*Mesdames, Messieurs,*

*C'est le cœur serré par l'émotion que je viens accomplir la pénible mission qui m'incombe d'adresser, au nom du Conseil municipal et de la population, le suprême adieu à notre regretté ami et collègue Paul Pambrun, premier adjoint.*

*Rien ne laissait prévoir une fin aussi brusque car, samedi dernier, après avoir célébré un mariage, il prit place à la séance du Conseil qui suivit ; il prit plusieurs fois la parole comme à son habitude, et sans qu'il parût seulement indisposé. La séance fut levée à 18h20 en me donnant rendez-vous pour le mardi suivant, 10 minutes après il tombait foudroyé. On peut dire qu'il a rempli ses fonctions jusqu'à la dernière minute et qu'il est tombé au champ d'honneur en accomplissant son devoir.*

*La consternation fut donc générale lorsque nous apprîmes son décès si peu de temps après l'avoir quitté. Plus qu'un ami, il était le meilleur collaborateur depuis que j'ai assumé la lourde tâche de maire ; son concours ne m'a jamais fait défaut et dernièrement, pendant que je suis immobilisé par suite de mon accident, malgré sa marche difficile, il vient tous les soirs me tenir au courant des affaires communales, me renseignant sur ce qu'il avait fait ou me demandant mon avis pour les questions qu'il n'a pas voulu solutionner seul.*

*Je le charge de différentes missions soit à la préfecture soit au ministère, il se fait un plaisir de s'y rendre et en rapporte les solutions que nous souhaitions. Le Conseil perd en lui l'un de ses meilleurs membres. C'est un homme de valeur qui disparaît, aussi, il laisse un vide parmi nous, il laisse une trace profonde de son passage à la mairie, il emporte l'estime de l'administration, où il est déjà bien considéré ainsi que celle de ses collègues et de la population toute entière. La commune perd en lui un bon administrateur. Officier d'académie, il était sur le point d'obtenir la rosette d'Officier de l'Instruction Publique. Il fût nommé administrateur du Bureau de Bienfaisance et remplissait les fonctions de secrétaire ; il était secrétaire de la Caisse des Ecoles, Secrétaire du Comité des Fêtes, secrétaire de la Société de Secours Mutuel. Au nom du Conseil municipal, je remercie M. le Préfet de Seine et Oise d'avoir bien voulu se faire représenter par M. le Sous-préfet,*

*MM. le Sénateur Amiard, le député Ballu, MM. les maires, adjoints et conseillers municipaux des communes voisines, toutes les sociétés et les habitants qui ont bien voulu répondre à notre invitation et se joindre à nous pour rendre un dernier hommage et conduire à sa dernière demeure Paul Pambrun, notre regretté premier adjoint. A vous Madame et à vos chers enfants, j'apporte au nom du Conseil municipal, l'expression émue de nos sympathiques condoléances ; la nombreuse assistance qui a tenu à assister à cette triste cérémonie a voulu prouver par sa présence combien elle prenait part à votre douleur et combien elle avait d'estime pour votre cher disparu. Je souhaite que cette manifestation de sympathie de tous puisse, dans ce moment cruel que vous traversez, atténuer votre douleur que nous partageons tous. Paul Pambrun, au nom de vos collègues du Conseil municipal, des habitants et de vos nombreux amis, je vous adresse nos suprêmes adieux. Allez reposer en paix dans votre pays natal.*

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Discours de M. G. BALLU, Député

Aux obsèques de M. Paul Pambrun

*Monsieur le Maire, Messieurs les maires-adjoints, Messieurs les Conseillers municipaux, Madame,*

*Noisy-le-Grand et son Conseil continuent à subir de cruelles et douloureuses épreuves. La mort frappe sans arrêt ceux en qui la population avait mis sa confiance et qui consacraient leur vie à servir. Nul ici n'était plus populaire, plus sympathique et plus serviable que Paul Pambrun, premier adjoint, venu s'installer dans cette commune en 1925, nommé peu après conseiller municipal et choisi aussitôt par ses collègues pour faire partie de la municipalité. Ses qualités d'administrateur qu'il avait déjà su faire apprécier à Clichy, sa parfaite connaissance de toutes les questions municipales, la souriante courtoisie avec laquelle il recevait ses concitoyens, l'autorité qu'il apportait dans la recherche des solutions délicates, l'avaient tout de suite imposé à l'affectueux respect de tous les habitants de Noisy-le-Grand et jamais personne ne prononçait son nom sans ajouter à son adresse quelques paroles cordiales et reconnaissantes. Paul Pambrun, protecteur de toutes les sociétés locales, était apprécié comme il le méritait par chacun de leurs membres. Il présidait souvent aux cérémonies et savait toujours trouver les paroles qui vont droit au cœur. Il vivait pour se dévouer et pour servir. Servir la population dans ses multiples intérêts, arbitrer de délicats conflits, résoudre de difficiles problèmes, seconder fidèlement les maires qui lui donnaient toute leur confiance, n'hésitant pas à aller très souvent à Pontoise ou à Versailles pour hâter la solution de questions à l'étude, telle était la vie de cet homme de cœur que la mort nous ravit.*

*Et cependant son médecin et sa famille le suppliaient de se ménager. Samedi, malgré les affectueuses prières des siens, malgré de visibles souffrances qu'il tentait de cacher par un sourire, M. Pambrun est venu siéger au Conseil, considérant comme un devoir de diriger les affaires communales jusqu'au complet rétablissement de son maire, M. Lefèvre. Ses collègues ont pu apprécier une dernière fois ses qualités de chef, son esprit délicat, ses conceptions généreuses et ses décisions rapides, puis sortant de la mairie, Paul Pambrun, premier adjoint, s'est effondré sans vie, ayant rempli sa tâche. Il n'avait ici que des amis. Luttant avec et pour ses collègues, défendant avec courage ses idées municipales, il a pu trouver en face de lui des adversaires, mais jamais des ennemis, et tous aujourd'hui, amis et adversaires, s'inclinant devant ce cercueil, douloureusement frappés de cette mort prématurée. Sa pensée rayonne, elle réside au milieu de nous, elle semble nous crier : voilà un homme de bien qui disparaît, efforcez-vous de l'imiter, soyez comme lui, bon et généreux, utile. D'après l'administrateur et l'ami que nous perdons, nous jugeons, Madame, quel fut le mari et le père qui disparaît. Je sais que rien ne pourra adoucir votre douleur. Je veux seulement, en vous souhaitant de supporter l'immense malheur qui vous frappe, vous présenter l'expression de notre plus affectueuse sympathie. Et je crois faire de celui que vous pleurez, le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un homme, en vous disant qu'il restera dans notre souvenir comme le plus vivant et le plus noble des exemples.*

*A Mme Pambrun, à ses enfants, à sa famille si cruellement éprouvée "L'Echo du Raincy" leur adresse avec sa vive sympathie ses bien sincères condoléances.*



Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de :

## Monsieur Paul-Vincent PAMBRUN

Maire Adjoint de Noisy-le-Grand

Décédé subitement, le 26 Août 1933, dans sa 55<sup>e</sup> année, en son domicile, 196, Grande-Rue, à Noisy-le-Grand (S.-et-O.).

Qui se feront le **Mercredi 30 Août 1933**, à 13 h. 30 précises, en l'Eglise de Noisy-le-Grand, sa paroisse.

*On se réunira à la Mairie de Noisy-le-Grand à 13 h. 15*

*De Profundis!*

De la part de :

Madame Paul PAMBRUN, son épouse ;  
 Monsieur et Madame Lucien PAMBRUN, Monsieur et Madame Pierre LEROY,  
 Monsieur Paul PAMBRUN, ses enfants ;  
 Mademoiselle Christiane PAMBRUN, Mademoiselle Michelle et Monsieur Francis  
 LEROY, ses petits-enfants ;  
 Madame Veuve LANGOT, sa belle-mère ;  
 Monsieur et Madame André GAUCHER, Madame Veuve OUZILLEAU,  
 Monsieur et Madame Marcel LANGOT, ses sœur, beaux-frères et belles-sœurs ;  
 Madame Veuve CHABRUN, sa tante ;  
 Mesdemoiselles Alice, Marcelle et Renée PÉPOUEY, Monsieur et Madame Paul  
 PÉPOUEY, Monsieur et Madame Henri MOISAN et leurs enfants, Monsieur et Madame  
 Marcel GUELTON et leurs enfants, Monsieur et Madame GINOLIN et leurs enfants,  
 Monsieur et Madame Gaston GAILLARD et leur fils, ses cousins et cousines ;  
 Des familles PAMBRUN, LANGOT, LEROY, COUREAU et GRINS ;  
 Monsieur le Maire et Messieurs les Membres du Conseil Municipal de Noisy-le-  
 Grand.

*Prière de n'apporter que des fleurs*

A l'issue de la Cérémonie le corps sera transporté par fourgon-auto, à Clichy (Seine),  
 Cimetière Ancien (rue des Cailloux),  
 où l'Inhumation aura lieu dans la Sépulture de Famille.

*Réunion à la porte du Cimetière à 16 h. 30*

*Moyen de Communication :*

Tramways nogentais n° 120, Porte de Vincennes, départs pour Noisy-le-Grand tous les 1/4 d'heure  
 Durée du trajet : 1 heure.  
 Descendre au Terminus

Entreprise des Pompes Funèbres DUMOND Frères  
 Concessionnaire du Monopole de Villiers-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Plessis-Tréville  
 A. LIOT Préposé, à Villiers-sur-Marne — Téléphone 29

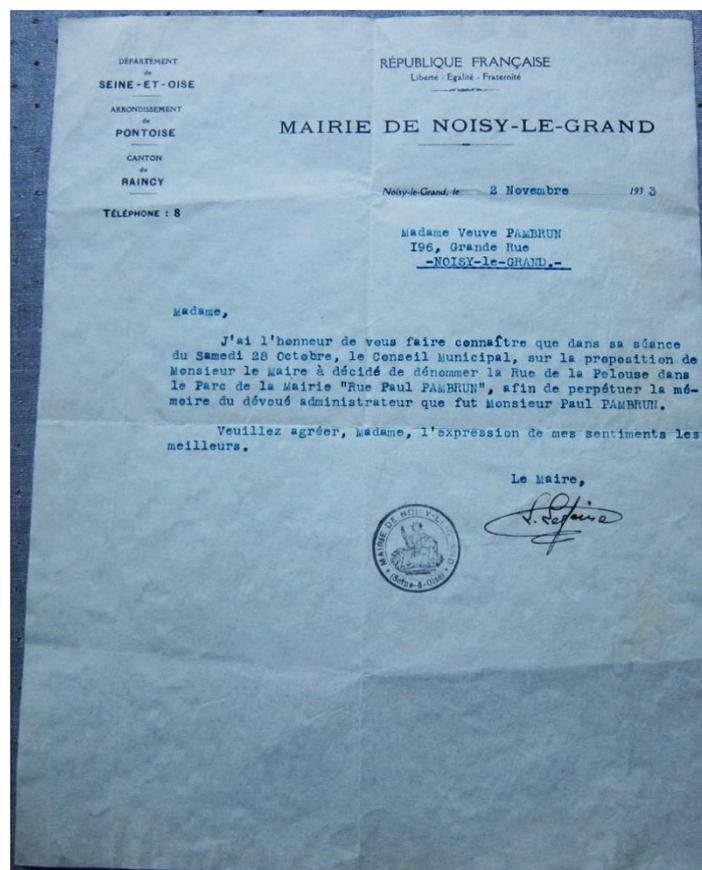
(Archives particulières M. Francis LEROY)

La population de Noisy-le-Grand, en reconnaissance et pour le remercier, fait inscrire sur sa tombe à Clichy-la-Garenne : “Hommage des habitants de Noisy-le-Grand, à Paul Pambrun, 1<sup>er</sup> adjoint.



Photo de la tombe de M. Paul PAMBRUN à Clichy-la-Garenne  
(Archives particulières M. Francis LEROY)

Le Conseil Municipal du 28 octobre 1933 donne son nom à une rue de Noisy-le-Grand, pour l'honorer. Cette rue se trouve derrière la mairie, son ancien nom était rue de la Pelouse.



Arrêté municipal nommant cette nouvelle rue  
Archives personnelles M. F. Leroy

Par la suite, vers 1965-1970, une déviation de 4 voies est créée pour contourner le centre-ville de Noisy-le-Grand. Elle commence au croisement de la rue Pierre Brossolette (121) et de la rue Roger Salengro, traverse des propriétés privées (expropriations) empiète sur la rue du Brayer, coupe le boulevard Souchet, à nouveau dans des propriétés privées, emprunte une partie de la rue Bernadette, coupe la rue Gambetta, empiète sur la salle paroissiale, puis la rue Paul Pambrun derrière la Mairie et coupe le Parc de Villeflix pour arriver au carrefour avec l'avenue Émile Cossonneau au niveau du 64, rue Émile Cossonneau où demeurait M. Paul Pambrun avec sa famille. Il a trois enfants ; deux fils et une fille. Son fils prénommé Paul, « Mort pour la France », est décédé à Buchenwald le 28 décembre 1943 où il avait été déporté.

Cette déviation porte le nom de Boulevard Paul PAMBRUN.

Remerciements aux petits-enfants et arrière-petits-enfants de M. Paul PAMBRUN, qui vivent toujours à Noisy-le-Grand et ont accepté de me prêter les documents nécessaires à cette rédaction.

*Hélène Chatillon Teissèdre*

---

Bulletin n° 1 Septembre 2012	M.-R. Deranger : <i>Du "camp de Noisy-le-Grand" à l'ensemble d'ATD-Quart Monde.</i> C. Durand-Coquard : <i>Avant la guerre de 1939 à Noisy-le-Grand.</i> B. Jouët : <i>À la découverte d'un budget communal de l'entre-deux-guerres (1).</i> C. Coquard : <i>En 1785, un mariage entre la finance, la magistrature et la diplomatie.</i>
Bulletin n° 2 Mars 2013 <i>Bulletin spécial école</i>	C. Jouët : <i>De la salle d'asile à l'école maternelle.</i> C. Durand-Coquard : <i>L'école à Noisy-le-Grand avant 1880 : repères.</i> C. Coquard : <i>Le groupe scolaire "du Centre" : 38 années de projets (1870-1908).</i> M. Cornec et B. Jouët : <i>Création de l'école du Richardet (1925-1937).</i> H. Teissèdre : <i>Le groupe scolaire de La Varenne (1929-1970) : une longue aventure ...</i>
Bulletin n° 3 Septembre 2013	F. Baffet : <i>Les limites territoriales de Noisy entre 1789 et 1958 : quelques histoires courtes.</i> J. Brouant : <i>Enseignement mutuel à Noisy-le-Grand.</i> C. Coquard : <i>Une affaire au Bois Saint-Martin... en 1822.</i> B. Jouët : <i>À la découverte d'un budget communal de l'entre-deux-guerres (2).</i>
Bulletin n° 4 Mars 2014	F. Baffet : <i>Un domaine noiséen au 18<sup>e</sup> siècle : « l'ancêtre » de l'Ensemble Scolaire Cabrini.</i> M. Jouhanneau : <i>La rue de la République ne s'est pas toujours appelée ainsi...</i> C. Coquard : <i>Le centenaire d'une catastrophe aérienne à Noisy-le-Grand : 17 avril 1913.</i> C. Durand-Coquard et C. Coquard : <i>Dictionnaire historique des voies de Noisy-le-Grand.</i>
Bulletin n° 5 Septembre 2014 <i>Bulletin spécial 1<sup>e</sup> guerre mondiale</i>	C. Durand-Coquard : <i>Vie quotidienne à Noisy pendant la 1<sup>e</sup> guerre.</i> G. Coquillard : <i>Quand mon grand-père, artisan à Noisy, participe à la guerre et en revient.</i> A. Bourguignat : <i>Georges DUBOIS, un noiséen mort pour la France.</i> C. Coquard : <i>Deux innovations rurales sur le territoire de la commune.</i> C. Bourguignat : <i>Le monument aux morts de Noisy.</i> M.-R. Deranger : <i>Rues et voies portant un nom lié à la 1<sup>e</sup> guerre.</i>
Bulletin n° 6 Mai 2015	M. Jouhanneau : <i>Le tramway à Noisy-le-Grand : l'installation 1890-1904.</i> C. Bourguignat : <i>Métiers anciens, métiers disparus des Noiséens.</i> C. Durand-Coquard : <i>Qui sont les habitants de la Grande Rue en 1936 ?</i> A. Bourguignat : <i>Noisy-le-Grand, du village agricole à la cité moderne 1890-1960.</i> C. Bourguignat : <i>L'agriculture et la guerre de 1914-1918 à Noisy-le-Grand.</i> C. Coquard : <i>Des artisans de Noisy au début du XX<sup>e</sup> siècle : la dynastie Pascal.</i>
Bulletin n° 7 Septembre 2015	F. Baffet : <i>Un domaine noiséen au XIX<sup>e</sup> siècle : la « grande maison ».</i> C. Coquard : <i>L.-A. Leroy de Saint Arnaud, conseiller municipal de Noisy- (1860-1872).</i> C. Durand-Coquard : <i>Noisy-le-Grand il y a 50 ans : souvenirs d'une Noiséenne.</i> H. Teissèdre : <i>L'église de Noisy-le-Grand de 1920 à 1960.</i> A. Baffet et A. Dittgen : <i>Petite histoire des églises « filles » de Saint Sulpice.</i>
Bulletin n° 8 Mars 2016	A. Dittgen : <i>Noisy en 1936 : une première ville nouvelle.</i> C. Durand-Coquard : <i>Une enquête de la Kommandantur de Versailles à Noisy en 1940.</i> A. Bourguignat : <i>Jean Vaquier, un médecin dans son siècle (1888 - 1951).</i>

---

Bulletin n° 9 Septembre 2016	C. Durand-Coquard : <i>Les pompiers à Noisy-le-Grand (1839-1967)</i> . C. Coquard : <i>Démocratie communale et conflits politiques à Noisy (1884-1904)</i> . M. Jouhanneau : <i>Le tramway à Noisy-le-Grand : les chemins de fer nogentais (1901-1920)</i> .
Bulletin n° 10 Mars 2017	O. Coquard : <i>Hommage à Claude Coquard (1932-2016)</i> ... A. Bourguignat : <i>La prise en charge de la tuberculose à Noisy à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle</i> . A. Dittgen : <i>La Grenouillère : une grande ferme noiséenne disparue</i> . M. Jouhanneau : <i>Le tramway à Noisy-le-Grand : la S.T.C.R.P. (1921-1934)</i> .
Bulletin Hors-série Octobre 2017	M. Jouhanneau : <i>Histoire du tramway de Noisy-le-Grand : 1890-1934</i>
Bulletin n°11 Mars 2018	A. Dittgen : <i>Voies et quartiers de Noisy qui reprennent d'anciens noms de lieux</i> . F. Baffet : <i>Les biens confisqués pendant la Révolution à Noisy</i> . M. Jouhanneau : <i>Corot peintre de Noisy-le-Grand</i> . Cl. Bourguignat : <i>Monuments aux morts, plaques commémoratives, que nous racontent-ils ?</i>
Bulletin n°12 Septembre 2018 <i>Bulletin spécial 1<sup>e</sup> guerre mondiale</i>	A. Dittgen : <i>Noms de rues de Noisy en rapport avec la Grande Guerre</i> . A. Bourguignat : <i>Évolution de la démographie de Noisy lors de la première guerre mondiale</i> . Cl. Bourguignat : <i>En hommage aux poilus</i> . M. Jouhanneau : <i>Le travail des Noiséennes pendant la première guerre mondiale</i> .
Bulletin n°13 Mars 2019	F. Baffet : <i>Les maires et le Conseil Municipal de Noisy-le-Grand pendant la Révolution</i> A. Bourguignat : <i>Un siècle de bistrots à Noisy-le-Grand (1836-1946)</i> . A. Dittgen : <i>Rues de Noisy portant des noms de lotisseurs ou de propriétaires</i> .



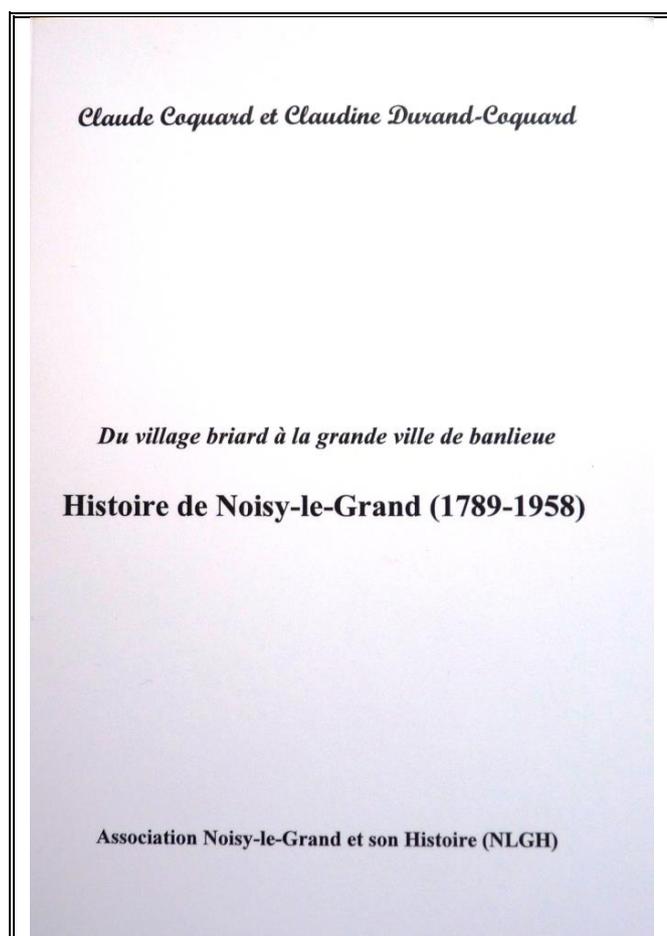
## *Une approche nouvelle de l'histoire moderne de Noisy-le-Grand*

Près de cent ans après l'édition du premier ouvrage sur *L'Histoire de Noisy-le-Grand* rédigé par Adrien Mentienne, l'intérêt des Noiséens était limité par l'absence d'une étude générale poursuivant dans le temps le travail entrepris. C'est le but que se sont fixé les deux auteurs, habitant la commune depuis plus d'un tiers de siècle et passionnés par leurs recherches historiques.

Ils ont suivi, en particulier grâce à un dépouillement systématique des *Registres des délibérations du conseil municipal*, le déroulement chronologique de la vie à Noisy-le-Grand sous les divers régimes qu'a connus la France depuis la Révolution française et jusqu'à l'aube de la V<sup>e</sup> République.

Pour chacune des périodes considérées, ils ont choisi d'aborder un certain nombre de thèmes d'étude, sans prétendre à quelque exhaustivité que ce soit.

Le lecteur trouvera ainsi quelques-unes des principales étapes qui ont conduit le petit village briard de moins de 1 000 âmes jusqu'à la grande ville de banlieue de plus de 15 000 habitants à la fin de la IV<sup>e</sup> République.



L'ouvrage est disponible, au prix de 18 €,

- à la **librairie Folies d'encre**  
5 allée Lino Ventura - Noisy-le-Grand  
(01 43 04 05 36)

- auprès des **membres de l'association**  
contact@nlghistoire.fr